

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité
Ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2168 - 19 février 2010 - prix : 1 € - DOM 1,50 €

Pour financer les retraites Il faut prendre sur les profits patronaux

p 5



**Élections régionales
Dire notre révolte
contre ce système**

p 3-4



Sommaire

Élections régionales

- p. 4 ■ Les listes de Lutte Ouvrière
■ Les réunions publiques

Leur société

- p. 5 ■ Après le sommet social sur les retraites le 15 février
■ Le nez dans les surprofits de Veolia
- p. 6-7 ■ La montée du mécontentement dans l'Éducation nationale
■ Dans le 93, le mouvement contre les suppressions de postes continue
■ Parents et enseignants en colère
■ Des établissements scolaires en grève dans le Rhône
■ Logement social et surloyers
■ Un médecin sanctionné pour trop bien soigner
- p. 10 ■ Besson contre les sans-papiers
■ Plainte pour faux témoignages des policiers de Villiers-le-Bel
■ Le scandale des gardes à vue

Dans le monde

- p. 8-9 ■ L'Europe et la crise grecque
■ Banques et crise financière
■ Un plan d'austérité sans précédent en Grèce
- p. 16 ■ Afghanistan : offensive et échec de l'occupation
■ Cisjordanie : une petite victoire contre le mur de la honte
■ 50 ans après l'explosion de la première bombe atomique française
■ Progression des ventes d'armes

Dans les entreprises

- p. 11 ■ Philips EGP - Dreux ; Raffinerie des Flandres Total - Dunkerque ; Ikea - France
- p. 12 ■ Chantiers Navals STX - Saint-Nazaire ; JTEK - Dijon ; Zone d'activité de Fontaine (Territoire-de-Belfort)
■ Nos lecteurs écrivent
- p. 13 ■ Deux accidents à PCA-Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)
■ Menaces de suppressions d'emplois dans la sous-traitance automobile
■ Eurostamp - Villers-la-Montagne (Meurthe-et-Moselle)
- p. 14 ■ Rottendorf Pharma - Prouvy (Nord) ; Fermoba

• Jeux olympiques de Vancouver

La sécurité passe après le spectacle

La veille de l'ouverture des Jeux olympiques d'hiver à Vancouver, un jeune sportif géorgien s'est tué au cours d'un essai sur la piste de luge. Il en est sorti dans un virage et sa tête a heurté un des poteaux métalliques qui se trouvaient au bord. Avec une vitesse de 140 km/h et un casque pour seule protection, il n'avait aucune chance de s'en sortir.

Les organisateurs des Jeux ainsi que les responsables de la Fédération internationale de luge n'ont pas attendu longtemps pour dégager leur responsabilité. Le jour même, ils déclaraient que la mort du lugeur était due à une « erreur humaine » et que

« l'accident n'était dû à aucune anomalie de la piste ». Autrement dit, les Jeux pouvaient se dérouler sans que la mort d'un jeune sportif vienne perturber l'organisation... ni surtout les recettes qui en découlent.

Les sports de haut niveau comportent certes une part de risque, et les chutes sont fréquentes, notamment dans cette discipline. Mais dans le cas présent, comment peut-on affirmer que la jeunesse et l'inexpérience du jeune lugeur sont seules responsables de sa mort ? Tous les lugeurs s'accordent à dire que, si les erreurs de trajectoire sont monnaie courante, une sortie de

piste, elle, n'est pas normale, sa forme étant en principe étudiée pour empêcher ce type d'accident, et beaucoup n'ont pas caché leur inquiétude face à cette piste qu'ils estiment être « à la limite du dangereux ». Un lugeur australien a résumé ainsi leur réaction à la mort du sportif : « On n'est pas des mannequins de crash test » !

Les organisateurs ont finalement modifié ce virage avant le début des épreuves, ce qui montre qu'ils ont pris conscience du danger, bien qu'ils continuent à le nier. Ils ont aussi raccourci la piste, abaissant de ce fait la vitesse moyenne de 20 km/h. Mais per-

cuter un poteau à 120 km/h est tout aussi mortel qu'à 140, et il semble aberrant que des poteaux puissent ainsi se trouver en bordure du tracé, sans aucun dispositif pour empêcher les sorties de piste.

Du fait du temps trop doux, les organisateurs ont dépensé 2,5 millions de dollars pour apporter de la neige sur les sites olympiques, par camions et hélicoptères (12 000 rotations !). Le spectacle devait avoir lieu, avant tout. Mais la sécurité des sportifs ne méritait pas les mêmes attentions.

Marianne LAMIRAL

• Bagnolet (Seine-Saint-Denis)

Une expulsion scandaleuse

Mercredi 10 février au matin, la police est venue évacuer un squat à Bagnolet, dans un immeuble insalubre appartenant à la mairie de la ville dirigée par le PCF. Une vingtaine de personnes présentes ont été jetées dehors avec cinq minutes pour prendre leurs affaires. Et les travailleurs absents à ce moment-là sont revenus pour découvrir que toutes leurs affaires, leur dossier administratif, leurs fiches de paye, avaient disparu avec la destruction immédiate de l'immeuble.

Une quarantaine de personnes se sont donc retrouvées dehors, sous la neige, par un froid terrible, sans solution de logement. Dans la journée, les expulsés ont été encore évacués d'un gymnase municipal et d'un square public, sur demande de la mairie.

Tout cela a soulevé à juste titre l'indignation.

Non seulement la mairie de Bagnolet a demandé l'expulsion du squat sans se soucier des conséquences humaines, mais elle a justifié cette expulsion de façon indigne.

Face à la condamnation générale et à l'intervention du DAL, elle a diffusé un texte expliquant que tous les expulsés étaient des trafiquants, des dealers et des proxénètes. Cela devait visible-

ment suffire à ses yeux pour laisser des gens dehors. Ce texte a amplifié la colère des expulsés et d'une partie de la population de la ville.

Un comité de soutien s'est constitué autour des expulsés, avec le DAL et des associations. Les élus Lutte Ouvrière de la ville ont participé à sa création. Et les expulsés ne sont pas mécontents de trouver à leurs côtés des élus de la majorité municipale capables de condamner les sales coups, même quand ils viennent de la mairie.

Vendredi 12 février et dimanche 14 février, des manifestations ont eu lieu pour réclamer que la mairie trouve une solution – quitte à faire pression sur la préfecture avec laquelle elle avait su s'entendre pour organiser l'expulsion.

Les seules solutions proposées à ce jour ne sont pas satisfaisantes. Elles ne concernent pas tous les expulsés. Quelques nuits dans des chambres d'hôtel à Cergy-Pontoise, pour des travailleurs de Bagnolet ! Les expulsés ont refusé ces solutions qui visent à les éparpiller, pour qu'ils perdent leur force collective.

Geneviève Reimeringer
Conseillère municipale
de Bagnolet

Nathalie Arthaud dans les médias

Vendredi 19 février, sur Canal+, à partir de 7 h 45, elle sera l'invitée de La Matinale

Dimanche 21 février, sur RFI, à 19 h 40, elle sera l'invitée de Philippe Lecaplain

Mardi 23 février, sur France 2, à partir de 7 h 50, elle sera l'invitée des Quatre Vérités

Cette semaine sur le site de Lutte Ouvrière

Suivez la campagne de Lutte Ouvrière au jour le jour :

Les allocutions de Nathalie Arthaud dans sa tournée de meetings, les vidéos des interventions et interviews de nos candidats :

- Nathalie Arthaud à France 3 picardie, France 3 Auvergne et à La Matinale de Canal+ (disponible à partir du samedi 20 février)
- Discours de Jean-Pierre Mercier au banquet de Bobigny et débat avec Rama Yade sur France 3 Île-de-France (à partir du samedi 20 février). Portrait de Jean-Pierre Mercier sur France Bleu Île-de-France
- Liberto Plana sur France 3 Languedoc-Roussillon
- Mink Takawe à La Voix est libre (France 3 Champagne-Ardenne)
- Isabelle Bonnet sur France Bleu Azur

Le programme des réunions publiques région par région

Et toujours : l'actualité commentée au jour le jour, l'agenda des caravanes de Lutte Ouvrière, Lutte Ouvrière en régions, les archives de la revue Lutte de classe et des Cercles Léon Trotsky

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Île-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Loive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 Télécopie : 01 48 10 86 26

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière
l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière
multimédia

(télé, radio, CLT)

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière
audio

(version parlée de nos textes)
www.lutte-ouvriere-audio.org

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprises
du 15 février

Le seul vote utile, c'est crier sa révolte !



La réunion entre des dirigeants syndicaux et Sarkozy devait marquer le coup d'envoi des négociations au sujet des retraites. Le mot « négociation » est un abus de langage. Les dirigeants syndicaux ne sont invités que pour le décor, histoire de faire passer pour un accord négocié ce qui est un diktat. Obéissant aux exigences du grand patronat et des milieux financiers, le gouvernement est déterminé à aggraver les conditions de retraite en repoussant l'âge légal de départ et en diminuant le montant des pensions.

Ministres et commentateurs ressortent les discours mensongers sur le déficit croissant des caisses de retraite. Cent milliards d'euros en 2050, si on ne réforme pas le système, annonce le Premier ministre sur un ton catastrophiste. Comme s'il pouvait savoir ce qui se passera dans quarante ans, alors que lui-même comme ses ministres ont été incapables de voir ce qui se passait devant leur nez au moment où la crise se déclenchait aux États-Unis et où ils nous répétaient qu'elle ne traverserait pas l'Atlantique !

Et puis, le gouvernement a bien trouvé en quelques jours, et pas cinquante ans après, plusieurs centaines de milliards pour une poignée de banquiers et de grandes entreprises, c'est-à-dire pour sauvegarder la fortune de leurs propriétaires et de leurs actionnaires ! Rien en revanche pour les millions de travailleurs arrivés à l'âge de la retraite, si ce n'est la proposition de se crever au travail plus longtemps et pour une retraite réduite.

Rien que la comparaison entre les largesses pour les banquiers qui ruinent l'économie et la volonté de réduire la pension, déjà insuffisante, des anciens qui n'auront pas leurs annuités en raison du chômage, est d'une injustice révoltante. Mais ce qui l'est encore plus, c'est que c'est précisément pour donner plus aux banquiers, au grand patronat, que l'État économise sur tout ce qui concerne les classes populaires. Économies sur les services publics, sur les hôpitaux, sur les écoles, sur la retraite.

Cela a toujours été le cas. Mais aujourd'hui le gouvernement et le patronat profitent de la crise, de la crainte du chômage, d'un rapport de forces qui leur

est particulièrement favorable, pour porter des coups supplémentaires aux classes exploitées. Prétendre que la « réforme des retraites » est inévitable parce qu'il y a de plus en plus de retraités par rapport aux actifs est un mensonge par omission. C'est taire l'essentiel : un même actif produit bien plus qu'il y a cinquante ans. On pourrait largement financer les retraites si la hausse de productivité n'était pas empochée par les seuls actionnaires ! Et il faut un sacré culot pour expliquer que repousser l'âge de la retraite est une nécessité pour l'économie, alors qu'il y a plus de trois millions de chômeurs, même d'après les chiffres officiels, et que des centaines de milliers de jeunes ne trouvent pas de travail !

L'attaque contre les retraites est une des nombreuses attaques menées par le grand capital et le gouvernement.

Mais ce n'est pas une fatalité. Le monde du travail a les moyens d'arrêter les coups qu'on lui porte. Si les patrons ont pour eux leurs capitaux, la propriété des usines et des banques et le soutien sans faille du gouvernement quelle que soit son étiquette, les travailleurs ont pour eux leur nombre et leur rôle irremplaçable dans la production. Ce sont les travailleurs qui font tout dans cette société. Ils ont les moyens d'arrêter toute la production et de stopper la fabrication du profit pour les plus riches. Ils ont même les moyens de menacer la fortune des plus riches comme leur mainmise sur l'économie.

Ces moyens, c'est leur lutte collective, c'est l'explosion sociale consciente.

Les élections régionales qui viennent ne remplaceront pas la lutte collective. Mais elles permettront de crier notre révolte contre une organisation sociale qui laisse crever ceux qui produisent, alors que les riches parasites responsables de la crise en profitent pour s'enrichir encore plus.

Nous présentons des listes Lutte Ouvrière partout dans le pays. Voter pour ces listes sera affirmer avec nous la conviction que, pour défendre les conditions d'existence des classes populaires, il faut faire payer le grand capital, les banquiers, les propriétaires et les actionnaires des grandes entreprises, et que, pour cela, les travailleurs ne peuvent compter que sur eux-mêmes.

Arlette LAGUILLER

• Chômeurs en fin de droits

Une catastrophe sociale

Quatre organisations de chômeurs, AC !, APEIS, MNCP et CGT chômeurs, appellent à une journée d'action le 26 février, jour où le Medef et les syndicats devraient se rencontrer pour discuter de la situation du million de chômeurs qui arriveront en fin de droits en 2010, d'après les chiffres de Pôle emploi.

Dans un communiqué ces organisations affirment : « Il n'est pas possible qu'il y ait toute une partie de la population sans moyens d'existence. » Et en effet c'est ce qui va arriver à la majorité de ce million de personnes, qui ne toucheront plus un centime des caisses de chômage auxquelles ils avaient cotisé quand ils travaillaient. Toujours d'après

Pôle emploi, 62 % de ce million de chômeurs en fin de droits – soit environ 600 000 personnes – n'auront droit ni au RSA ni à l'allocation de solidarité sociale (ASS) et se retrouveront sans aucune ressource ! En effet les conditions d'attribution du RSA et de l'ASS sont restrictives, le RSA tenant compte par exemple des revenus du

conjoint, des prestations familiales et des aides au logement, et l'ASS n'étant accordée qu'à ceux qui peuvent justifier de cinq années de travail dans les dix années passées avant la perte de leur emploi...

Ces 600 000 et leurs familles n'auront plus aucune ressource. Mais les ressources des 400 000 qui toucheront le RSA ou l'ASS seront dérisoires car

ils devront se contenter d'environ 450 euros par mois pour une personne seule, ce qui ne permet absolument pas de vivre décemment.

Le 25 mars, lors de son show télévisé, Sarkozy avait versé des larmes de crocodile sur le sort de ces chômeurs. Ce n'est pas avec ça qu'ils feront bouillir la marmite.

Cédric DUVAL

Les listes de Lutte Ouvrière pour les objectifs du monde du travail

La campagne électorale pour les élections régionales, largement entamée, n'a pas mis entre parenthèses les questions qui concernent la population laborieuse. Du Nord au Midi, de Brest à Strasbourg, les noms des entreprises sont différents, mais partout le monde du travail rencontre les mêmes difficultés : ici, le chômage technique qui ampute gravement les salaires ; un peu plus loin, des suppressions d'emplois qui, d'un bout à l'autre du pays, alimentent un chômage touchant aujourd'hui près d'un sixième de la population active, si on y inclut tous ceux sortis des statistiques officielles et pourtant privés d'emploi.

Partout, la pauvreté voire la misère gagnent dans les classes populaires. Sans compter cette crise qui, loin de se terminer comme voudraient nous en persuader les politiciens de la majorité et les économistes autoproclamés, risque de connaître un nouveau et dramatique rebond. Les problèmes dits régionaux ne sont qu'une déclinaison locale de ce qui se passe à l'échelle du pays, voire de ce qui se passe au-delà des frontières. Que l'on travaille à Heuliez, entreprise des Deux-Sèvres qui vit depuis des mois sous la menace de fermeture, ou à Phillips à Dreux, dont la direction vient de décider de mettre la clef sous la porte, pour ne prendre que deux exemples qui sont dans l'actualité du moment ; qu'ils aient travaillé à Continental dans l'Oise, ou à Caterpillar dans l'Isère : les travailleurs sont tous confrontés à une politique patronale qui est partout la même, et qui appelle une riposte générale, une riposte d'ensemble.

Ce qui est à l'ordre du jour, ce n'est pas de mettre l'accent sur les particularités, mais sur ce qui est commun, sur ce qui peut rassembler les salariés qui ont encore un emploi, les chômeurs, les jeunes et les plus anciens, autour d'une revendication valable pour l'ensemble du monde du travail. Nous disons dans

ces élections qu'il faut imposer l'interdiction des licenciements et, ce qui va de pair, une répartition du travail entre tous, sans diminution de salaire.

Et puisque les patrons invoquent leur situation, qu'ils prétendent difficile, nous disons que les travailleurs doivent pouvoir vérifier la situation des dirigeants d'entreprise, et au-delà celle de leurs gros actionnaires. Les travailleurs doivent disposer d'un total accès aux informations concernant les comptes et les affaires des grands groupes bancaires, industriels et commerciaux, jusqu'alors cachés, camouflés par le secret des affaires et le secret bancaire. Il faut imposer que tout ce qui est actuellement secret puisse être rendu public sans que les travailleurs soient licenciés, voire condamnés quand ils révèlent les magouilles, les malversations ou les mensonges de leur employeur. Ainsi on pourrait faire la preuve qu'un trust comme Philips, qui met sur le carreau des centaines de travailleurs à Dreux, dispose largement des moyens de ne pas licencier.

C'est une pirouette, pour ne pas dire une hypocrisie, de prétendre qu'on peut se focaliser sur des problèmes locaux, même importants, sans les lier au reste, c'est-à-dire en fait à ce qui est essentiel dans la vie des gens. C'est un non-sens, voire une escroquerie de la part de la droite, mais aussi du PS et de ses alliés, de prétendre qu'un Conseil régional, même s'il était animé des meilleures intentions, pourrait infléchir la malfaisance des choix patronaux.

En mettant en avant les objectifs qui doivent être la priorité des luttes du monde du travail, nous voulons aussi donner aux travailleurs la possibilité de se prononcer pour ces objectifs, et de se préparer aux luttes pour les imposer.

Jean-Pierre VIAL

Les réunions publiques de Lutte Ouvrière

« Les capitalistes et les banquiers sont les seuls responsables de la crise. À eux de la payer, pas aux travailleurs ! »

Montreuil

vendredi 19 février à 19 h 30

salle Diderot 2
12, rue Pépin

avec Jean-Pierre Mercier, tête de liste dans la région Île-de-France

Mulhouse

vendredi 19 février à 18 h 30

salle de réunion de l'hôtel Salvator

avec Julien Wostyn, tête de liste de la région Alsace, et Nathalie Mulot, tête de liste du Haut-Rhin

Orléans

mardi 23 février à 18 h

Centre de Conférences
9, place du 6-juin-1944

avec Farida Megdoud, tête de liste de la région Centre, avec la participation de Nathalie Arthaud

Dijon

mercredi 24 février à 20 h

Palais des Congrès
salle Clos-Vougeot

avec Claire Rocher, tête de liste de la région Bourgogne, avec la participation de Nathalie Arthaud

Le Blanc-Mesnil

mercredi 24 février à 19 h

salle rue Claude-Terrasse
(près de la mairie)

avec Jean-Pierre Mercier, tête de liste de la région Île-de-France

Belfort

jeudi 25 février à 18 h

Maison du Peuple
avec Michel Treppo, tête de liste de la région Franche-Comté et Christiane Petitot, tête de liste du territoire de Belfort

Laon

jeudi 25 février à 18 h 30

salle des Dynamiques,
rue de Breuil

avec Anne Zanditénas, tête de liste de l'Aisne

Limoges

vendredi 26 février à 19 h 30

salle du Temps libre (derrière la mairie)

avec Elisabeth Faucon, tête de liste de la région Limousin, avec la participation de Nathalie Arthaud

Évreux

vendredi 26 février à 18 h 30

Maison de quartier de Nétreville

avec Gisèle Lapeyre, tête de liste de la région Haute-Normandie, Valérie Foissey et Rosine Lewi

Montauban

vendredi 26 février à 20 h 30

à la Maison du Peuple

avec Richard Blanco, tête de liste en Tarn-et-Garonne, et Vincent Combes, de Haute-Garonne

Villers-Cotterêts

samedi 27 février à 16 h

salle 2, rue Pelet-Otto
avec Anne Zanditénas, tête de liste de l'Aisne

Lille

lundi 1^{er} mars à 19 h 30

salle du Gymnase - place Sébastopol
avec Éric Pecqueur, tête de liste de la région Nord-Pas-de-Calais, avec la participation de Nathalie Arthaud

Toulouse

jeudi 4 mars à 20 h

salle Osète, espace Duranti
rue du Lieutenant-Colonel-Pélessier
avec Sandra Torremocha, tête de liste de la région Midi-Pyrénées, avec la participation de Nathalie Arthaud

Nantes

jeudi 4 mars à 20 h

maison des Syndicats,
place de l'État
avec Eddy Le Beller, tête de liste dans la région Pays de la Loire

Réunion publique Paris

**jeudi 11 mars à 20 h 30
Théâtre de la Mutualité**

24, rue Saint-Victor - Paris V^e

avec Nathalie Arthaud et Jean-Pierre Mercier, qui conduit la liste Lutte Ouvrière en Île-de-France

• Après le « sommet social » du 15 février

Plus que jamais défendre les retraites

Comme c'était prévisible, le « sommet social » du 15 février a accouché d'une souris. Sarkozy, ses ministres Lagarde et Wauquiez et les représentants du patronat ont annoncé à ceux des syndicats, en visite à l'Élysée, qu'en guise de solutions « sociales », il fallait s'attendre en septembre à un projet de loi s'attaquant aux retraites.

Les quelques mois de délai entre début avril, après la remise du rapport du Conseil d'orientation sur les retraites, et la présentation du projet gouvernemental permettront de jouer le jeu de la « concertation ». Il s'agira, même si les détails ne sont pas arrêtés, « d'explorer toutes les pistes », mais surtout de faire sauter l'acquis de l'âge légal de départ à 60 ans, un « verrou » pour le gouvernement qui projette aussi d'augmenter encore le nombre d'années nécessaires pour toucher une pension à taux plein, ainsi peut-être que de s'en prendre à nouveau aux retraites des fonctionnaires.

L'annonce de ce délai permet surtout de reporter l'ouverture des hostilités sur les retraites, après l'élection régionale où l'UMP, le parti

des hommes du président, n'a pas besoin d'un sujet de mécontentement supplémentaire à affronter.

La campagne à laquelle on assiste depuis des mois sur la prétendue nécessité de « réformer » le système de retraite n'en continue pas moins avec ses arguments sur l'espérance de vie ou la nécessité de faire travailler plus longtemps les plus âgés.

En fait, la réalité de la politique patronale est différente : en 2008, selon des statistiques officielles, les 55-64 ans n'étaient employés qu'à 38 % ! Tous ceux qui, sans emploi après 45 ans, tentent d'en retrouver un, savent que c'est quasiment mission impossible. Une journaliste de l'AFP, présente au Forum Emploi Seniors du 11 février

dernier, en témoigne : « *Alimat C., 57 ans, un autre informaticien originaire de l'Essonne, n'a plus d'indemnisation chômage depuis un mois. Les 900 euros mensuels de son épouse et 450 euros d'allocation spécifique de l'État sont insuffisants pour couvrir le loyer et les besoins de cinq enfants* ».

Avec près de cinq millions de chômeurs, il est simplement hypocrite de prétendre, comme le fait le ministre du Travail Darcos, « *interdire des plans sociaux qui s'appuient sur le départ prématuré des seniors* ». Comme si les ministres avaient l'intention d'imposer quoi que ce soit au patronat en matière d'embauche ou d'interdiction des licenciements !

C'est dans le chômage

massif, le développement du travail précaire que réside une des explications du déficit des caisses de retraites qui irait s'accroissant dans les décennies futures. Ce ne sont pas les cotisations des seniors sans emploi qui font le plus défaut, mais bien celles des 16-24 ans qui ne trouvent pas de travail, et celles de tous les autres.

Alors le véritable objectif du patronat et du gouvernement n'est pas de faire travailler plus longtemps des salariés que, de toutes façons, le patronat licencie avant l'âge de départ en retraite. Il est de diminuer leurs retraites en multipliant le nombre de travailleurs âgés en fin de droit, qui n'auront pas assez d'années pour obtenir une retraite à taux plein.

Il est incompatible de sau-

ver les profits accumulés par les capitalistes et de verser aux travailleurs des retraites correctes. Le monde du travail n'a d'autre choix que de défendre ses retraités, actuels et futurs, c'est-à-dire son droit à avoir un revenu décent durant toute la vie. Il doit défendre la retraite à 60 ans et exiger le retour aux 37,5 années de cotisations. Dans les coffres des capitalistes, il y a de quoi financer largement retraites, salaires corrects, et emploi pour tous.

Les directions syndicales ont annoncé une journée d'action sur les retraites le 23 mars. Il faudra bien sûr y participer massivement. Mais il faudra aussi que ce soit le début d'une sérieuse mobilisation du monde du travail.

Viviane LAFONT

Les surenchères de Parisot

Laurence Parisot, présidente du Medef, a confié au *Journal du Dimanche* les positions que l'organisation patronale comptait défendre lors des négociations sur les retraites.

Si elle est pour le maintien du régime par répartition, celui-ci doit être complété par un système de retraite par capitalisation. Car, dit Parisot : « *Une gestion de bon père de famille implique de ne pas*

mettre tous ses œufs dans le même panier ». Aussi, d'après elle, une partie des cotisations devrait aller dans le panier, ou plutôt les poches, de ses amis banquiers et assureurs privés.

Pour les salariés effectuant des travaux pénibles, notre dame patronnesse est pour en tenir compte, mais « *à condition de les évaluer sur des critères individuels et objectifs, sans recréer l'injustice des régimes*

spéciaux ». Donc, pas de mesure générale de préretraite au titre de professions dures comme le bâtiment, mais examen au cas par cas de l'état physique du travailleur usé.

De toute façon pour la patronne du Medef, il faut relever l'âge légal de départ à la retraite de tous les salariés : « *Le problème n'a jamais été pleinement traité, cette réforme ne doit pas être du bricolage* ».

Aussi, pas de demi-mesure, pas de limite, assène-t-elle : « *L'espérance de vie approche des cent ans, comment imaginer trente ou quarante ans sans travailler ?* ». On le voit, la seule pensée que des retraités pourraient profiter quelques années de la vie sans plus rapporter de profits aux patrons met Parisot au bord de la crise de nerfs.

Louis BASTILLE

• Eau

Le nez dans les surprofits de Veolia

À Toulouse, la facture de l'eau doit baisser de 12 % suite à un accord conclu entre la municipalité et Veolia. En fait, il s'agit d'une moyenne résultant du fait que le prix de la fourniture d'eau diminuera de 25 %, tandis que l'assainissement des eaux usées restera facturé au même prix. C'est dire combien les marges que Veolia s'octroyait jusqu'à présent étaient énormes ! Et encore, l'accord conclu est loin de prendre ce groupe à la gorge. En 2007, l'Union fédérale des consommateurs Que choisir avait chiffré à 40 % la surfacturation de Veolia pour Toulouse.

Localement, l'association « Eau secours 31 » qui, depuis longtemps, milite pour le retour en régie de la gestion de l'eau,

n'est pas satisfaite. Elle souligne que l'accord passé avec Veolia par le maire PS Pierre Cohen laisse le contrat conclu en 1990 par son prédécesseur de droite Dominique Baudis aller jusqu'à l'échéance prévue, en 2020, sur l'ensemble de l'agglomération toulousaine. Or, il aurait pu, semble-t-il, être interrompu dès 2015, sans que la ville ait à indemniser Veolia.

En effet, des charges indues, illégales, sont imputées aux usagers, comme l'ont souligné un rapport commandé par la ville et un autre de la Chambre régionale des comptes. Les comptes de Veolia sont particulièrement opaques du fait qu'elle a continué d'utiliser les normes fixées par le syndicat patronal qu'elle anime aux

côtés de Suez-Lyonnaise des eaux et de la Saur, alors qu'elles sont contraires aux règles comptables générales fixées par la loi.

Bref, dès que l'on met le nez dans la gestion d'une des trois sociétés privées de l'eau, on découvre les multiples voies par lesquelles l'argent payé par les habitants s'écoule vers la poche des actionnaires. Le travail de tous les ouvriers, techniciens, ingénieurs, employés dans ces sociétés devrait être mis à la disposition d'un service public de l'eau à l'échelle de tout le pays, sans que Veolia et compagnie aient à être indemnisées car cela fait des décennies qu'elles profitent et même abusent de leur situation.

Jean SANDAY

• 8 mars

Journée internationale des femmes

Le 8 mars 1910, à Copenhague, la militante socialiste Clara Zetkin proposait que chaque année, dans tous les pays, les femmes organisent à cette date du 8 mars une journée des femmes. Il s'agissait alors surtout de lutter pour obtenir le droit de vote pour toutes.

Cent ans plus tard, en France, les femmes ont le droit de voter, et si l'égalité entre femmes et hommes est acquise dans les lois, la réalité est très différente.

Pour ne prendre que quelques chiffres :

- les salaires des femmes sont inférieurs en moyenne de 24 % à ceux des hommes et leurs retraites sont inférieures en moyenne de 600 euros ;

- les femmes représentent 80 % des travailleurs pauvres ;

- 85 % des emplois partiels imposés sont occupés par des femmes...

Lutte Ouvrière s'associe à l'appel du collectif des droits des femmes et appelle à la manifestation du lundi 8 mars 2010 qui partira à Paris de la place de la Nation à 18 h 30

• Éducation nationale

La montée du mécontentement

« Des états généraux sur la sécurité à l'école » en avril. Voilà la trouvaille du ministre de l'Éducation, Luc Chatel, face au mécontentement des enseignants, face aux agressions qui se succèdent dans plusieurs établissements scolaires.

Il fait mine de croire que des « concertations avec l'ensemble des acteurs » ou des colloques avec des sociologues pourront calmer la colère des enseignants face à la dégradation orchestrée des conditions d'éducation. Et d'oser prétendre qu'il fera tout pour que « l'ensemble des acteurs puisse travailler avec du recul sur ces phénomènes nouveaux, le racket à l'école, les jeux dangereux

dans les cours de récréation », alors qu'il refuse catégoriquement d'embaucher le personnel nécessaire à une vie éducative normale.

Les enseignants du groupe scolaire Adolphe-Chérioux de Vitry ont repris les cours, après deux semaines pendant lesquelles ils avaient exercé leur droit de retrait, mais ils réclament toujours le doublement des postes de surveillants. Et depuis lundi 16 février, suite à une agression d'un élève au cutter, ce sont les enseignants du lycée Guillaume-Apollinaire de Thiais qui exercent également leur droit de retrait, soutenus par une centaine d'élèves qui ont bloqué le lycée en formant symboliquement une chaîne. Ils exigent eux aussi des moyens humains supplémentaires. Car

l'insécurité croissante dans les établissements scolaires n'est qu'un aspect de la dégradation des conditions d'enseignement. Le nombre d'enseignants diminue sans cesse chaque année, de même que le nombre de surveillants et de personnels non enseignants. Que valent les

belles phrases de Luc Chatel face aux 16 000 suppressions d'emplois dans l'Éducation nationale prévues en 2010, qui s'ajoutent aux 13 500 de 2009, et à toutes celles des années précédentes ?

Le mécontentement des enseignants ne se limite pas aux

établissements où des agressions ont eu lieu, ni même à l'académie de Créteil, où une nouvelle grève était appelée jeudi 18. Ce mécontentement est général et s'exprime de plus en plus largement.

Bertrand GORDES

• Écoles primaires de Seine - Saint-Denis

Parents et enseignants en colère contre le manque de remplaçants.

Depuis la rentrée 2009, en Seine-Saint-Denis, les instituteurs absents sont de moins en moins remplacés. Même pour un départ en congé maternité, dont la date est fixée depuis longtemps, il faut attendre des jours avant qu'un remplaçant soit envoyé par l'Inspection académique.

Les absences de courte durée ne sont plus du tout remplacées. Les parents doivent se débrouiller pour faire garder leurs enfants, ou bien ceux-ci sont répartis dans les autres classes de niveaux différents. Mais dans tous les cas les élèves perdent des jours de classe.

Ainsi, depuis septembre 2009, ce sont plus de 1 700 jours de classe qui n'ont pas été assurés dans le département.

Pour protester contre cette situation, dans plusieurs communes comme à Saint-Denis et à Saint-Ouen, les parents se rassemblent et entreprennent des actions aux côtés des enseignants pour réclamer le recrutement immédiat de centaines d'enseignants : occupations de nombreuses écoles par des groupes de parents, manifestations à l'Inspection académique. À Saint-Denis, vendredi 12 février, une réunion des

enseignants et des parents a rassemblé plus d'une centaine de personnes, qui ont décidé ensemble des actions à mener.

À Saint-Ouen, devant l'absence de réponse aux nombreux courriers envoyés depuis des mois, une cinquantaine de parents en colère ont cherché à rencontrer le directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, qui devait tenir une réunion avec les directeurs d'écoles. Le premier a préféré annuler sa venue. Les parents d'élèves de Saint-Ouen devaient manifester à nouveau le 16 février dans le centre ville.

Un père d'élève de Pantin a porté plainte contre le ministre de l'Éducation nationale « pour faute grave d'organisation du service public » parce que sa fille, depuis la rentrée de septembre, a vu se succéder 18 maîtres ou maîtresses différentes et a été privée de 13 jours de classe d'un enseignement obligatoire.

À Saint-Ouen et Saint-Denis, ce même 16 février, des enseignants des écoles étaient en grève et des écoles fermées, avec le soutien des parents, se joignant aux enseignants des collèges et lycées en lutte contre les suppressions de milliers de postes prévues à la rentrée prochaine.

Correspondant LO



• Seine-Saint-Denis

Le mouvement contre les suppressions de postes continue

Le mouvement de grève des enseignants commencé par des collèges et des lycées d'Aubervilliers se poursuit. Il met en avant trois revendications principales : d'abord le refus des 16 500 suppressions de postes décidées pour l'année prochaine.

Ces suppressions massives sont programmées dans le cadre des 80 000 suppressions de postes annoncées d'ici la fin du quinquennat de Sarkozy. Ensuite le rejet de la circulaire sur la mobilité des fonctionnaires, formule hypocrite qui cache en réalité la possibilité de les licencier s'ils refusent les propositions de reconversion. Enfin le mouvement rejette la précarité à l'Éducation nationale et exige la titularisation de tous les personnels précaires.

Ces revendications sont communes à tous les personnels de l'Éducation nationale quelle que soit leur fonction : professeurs des écoles, des collèges ou des lycées. Cela les rend

populaires et fait que davantage d'établissements ont participé aux deux journées de grève et de manifestations appelées, à Paris, par l'assemblée des grévistes et les syndicats : entre 1 500 et 2 000 manifestants jeudi 11 et mardi 16 février. Par leur caractère dynamique et déterminé, ces manifestations ont renforcé les enseignants grévistes.

Durant la semaine, les grévistes ont continué à « visiter » les établissements qui n'étaient pas encore en grève en organisant des équipes mobiles de grévistes toujours bien accueillies. Les visites ont franchi le périphérique. Ainsi les grévistes du collège et du lycée Henri-Wallon d'Aubervilliers, en grève le mardi 16 février, ont été accueillis dans la matinée par trois lycées parisiens : Balzac dans le XVII^e arrondissement, Edgar-Quinet dans le IX^e et Montaigne au quartier latin. De leurs côtés, de petits groupes d'enseignants parisiens du lycée Voltaire ont été voir leurs collègues de l'Est parisien. L'enjeu

était de réussir la manifestation suivante, prévue jeudi 18 février et qui devrait être plus importante que les précédentes, vu les écoles, collèges et lycées qui s'inscrivent déjà dans cette mobilisation et vu aussi l'appel syndical plus large que les précédents puisque qu'il concerne à ce jour non seulement l'académie de Créteil mais aussi celle de Paris.

Bien sûr, ce mouvement reste fragile, même s'il est populaire dans l'opinion comme l'attestent les nombreuses réactions de sympathies rencontrées par les grévistes lorsqu'ils interpellent joyeusement les usagers dans le métro. Passera-t-il le cap des congés scolaires ? De ce point de vue la réussite de la journée de grève et de manifestation du jeudi 18 février, la mobilisation des académies qui reprennent le travail dans les semaines à venir permettront sans doute d'envisager l'avenir de ce mouvement avec optimisme.

Correspondant LO

• Dans le Rhône

Des établissements scolaires en grève

Pour la rentrée 2010, le nombre d'heures d'enseignement qui vient d'être alloué aux collèges et aux lycées est en baisse, ce qui s'accompagne de suppressions de postes dans le Rhône.

Cette nouvelle a provoqué des réactions dans des établissements de quartiers populaires, où les conséquences de cette politique d'économie sont particulièrement choquantes.

Ainsi au lycée professionnel Picasso de Givors, à l'annonce de la perte de cent heures d'enseignement, soit 15 % du total, une majorité des enseignants se sont mis en grève dès le jeudi 4 février, et le mouvement s'est poursuivi jusqu'aux vacances de la zone, le 13 février.

Quatre ou cinq postes d'enseignants devraient être supprimés, ce qui entraînerait un nombre d'élèves par classe encore plus grand, avec moins de dédoublements, alors que l'établissement est classé « site d'excellence » ! Cela entraînerait aussi le non-maintien des Bacs professionnels en deux ans pour les élèves actuellement en BEP et CAP, et la non-ouverture des CAP carrosserie et mécanique auto qui avaient été promis. Les enseignants ont reçu le soutien des parents et d'élus locaux. Avec pour slogan « l'avenir nous appartient », les élèves ont animé les rassemblements.

À Saint-Fons, ville la plus pauvre du Rhône, les enseignants du collège Alain ont fait

grève aussi le 4 février pour protester contre la diminution des moyens l'année prochaine alors que le nombre d'élèves augmentera et que l'établissement est classé « ambition réussite », ce qui était censé lui valoir plus de moyens pour faire face aux nombreuses difficultés des élèves.

À Vénissieux, la cité scolaire Sambat-Seguin est entrée dans le mouvement le mardi 9 février : les enseignants ont cadenassé le portail. Ils dénonçaient la suppression de six postes, l'augmentation des heures supplémentaires et des classes qui passeraient de 24 à 30 élèves.

Là, les grévistes se sont rendus dans les établissements voisins. Ils ont eu partout bon accueil, d'autant plus que les attaques du gouvernement sur les retraites ou les licenciements de fonctionnaires ajoutent à l'inquiétude. Une proviseur a quand même tenté de les dissuader d'entrer dans son établissement sous le prétexte que « ses élèves, eux, avaient vraiment besoin de venir en cours », comme si pour les élèves de Vénissieux, commune populaire, ce n'était pas le cas !

Les délégations reçues au Rectorat n'ont rien obtenu ou presque. Seul le lycée de Givors s'est vu proposer six malheureuses heures, et il fallait considérer cela comme exceptionnel ! Cela n'a pas entamé la détermination des grévistes, au contraire. Tous veulent reprendre le mouvement à la rentrée, dès le 1^{er} mars, avec l'intention d'étendre la contestation.

Correspondant LO

Des enseignants invités à changer de métier

Le Rectorat de l'académie de Créteil, dans la région parisienne, a adressé un courrier aux professeurs de lycée professionnel qui enseignent la comptabilité ou le secrétariat, leur proposant tout simplement de changer de métier. La lettre, assortie d'une fiche projet à retourner avant le 15 février, explique que « les formations de la filière tertiaire administrative sont maintenues, mais en nombre plus limité afin d'être plus en phase avec la réalité des besoins économiques ». Mais la vérité est ailleurs. Depuis que le gouvernement a fait passer le nombre d'années d'études en baccalauréat professionnel de quatre années à trois, il y a moins d'heures d'enseignement dans cette filière et donc « trop » d'enseignants.

Cette proposition n'a été adressée, pour l'instant, qu'aux enseignants de l'académie de Créteil. Et le Rectorat se veut rassurant en insistant sur le fait que c'est « au volontariat »... pour l'instant aussi. Mais le projet de décret gouvernemental sur la mobilité qui prévoit, en cas de mutation, la mise en disponibilité sans traitement, c'est-à-dire le licenciement, au bout de trois refus, laisse entrevoir ce que pourraient devenir ces enseignants si ce n'était plus une proposition « au volontariat ».

Ce que le gouvernement a derrière la tête, c'est de supprimer des postes, par tous les moyens, quel qu'en soit le prix pour les élèves comme pour les professeurs.

A.R.



• Logement social

Halte aux surloyers !

Des locataires de Fontenay-sous-Bois, dans le Val-de-Marne, se sont rassemblés le 13 février pour dénoncer le doublement de leur loyer d'HLM.

Leur cas n'est pas particulier. Ce dont les locataires sont coupables, aux yeux du gouvernement, c'est de loger en HLM avec des salaires qui ne sont pas assez bas. Par exemple, une institutrice ayant de l'ancienneté et son mari technicien de laboratoire ont vu leur loyer passer à 1 270 euros pour 80 mètres carrés du fait d'un surloyer. Si le principe n'est pas nouveau, les surloyers n'étaient pas appliqués par tous les organismes d'HLM jusqu'à ce que les lois passées par les ministres Borloo puis Boutin les rendent

obligatoires. Le niveau de revenus à partir duquel ils deviennent exigibles a baissé.

Ces lois qui prétendaient instituer un « engagement national pour le logement » et une « mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » ont prouvé leur inefficacité. D'autant plus que l'État s'est désengagé de la construction de logements accessibles aux plus bas revenus. En revanche, pour faire quitter les logements dits sociaux aux personnes dont le revenu dépasse un certain seuil, ces lois sont bel et bien entrées en application. Davantage de gens doivent payer leur loyer au prix du marché de l'immobilier, ce qui ponctionne une part croissante de leur revenu. Le fait que certains d'entre eux

choisissent finalement de quitter leur HLM ne résoudra pas le problème de ceux qui patientent sur une liste d'attente et qui ne peuvent pas même accéder à un logement social faute de ressources suffisantes. Sans parler des constructions nouvelles qui sont presque inexistantes rapportées aux besoins.

En revanche, cette politique de surloyers peut trouver un écho auprès de certaines personnes en grande difficulté à qui le gouvernement voudrait faire croire que les riches sont ceux qui gagnent 2 000 ou 3 000 euros par mois. Et c'est autant de gagné pour la démagogie gouvernementale.

Jean SANDAY

• Santé

Un médecin sanctionné pour trop bien soigner ses malades

À Vitry-sur-Seine en banlieue parisienne, un médecin généraliste, le docteur Poupardin qui exerce dans un quartier populaire, est sanctionné par la Caisse primaire d'Assurance maladie parce qu'il prescrit trop de médicaments remboursés à 100 %.

Les personnes atteintes d'affections de longue durée (ALD), comme un cancer, une hypertension ou un diabète, bénéficient d'un remboursement à 100 % par l'Assurance maladie des dépenses liées à cette affection et notamment des médicaments. Oui, mais... les médecins qui les soignent doivent utiliser une ordonnance spéciale, une « ordonnance bizonne », divisée en deux parties. Dans la partie haute, le médecin doit inscrire les médicaments en lien direct avec l'ALD et qui sont donc remboursés à 100 %. Dans la partie basse, il doit noter les médicaments dont le malade a besoin pour une autre maladie dite

« intercurrente » et qui, eux, ne sont pas remboursés à 100 % mais seulement à 65, 35 voire 15 %.

Pas besoin d'être devin pour savoir ce qui se passe ensuite. À la pharmacie, les malades qui ont du mal à joindre les deux bouts, et qui n'ont ni mutuelle ni assurance complémentaire, demandent qu'on ne leur délivre que les médicaments du haut de l'ordonnance et renoncent, faute de moyens, à acheter ceux du bas.

C'est pour protester contre cette consigne qui contraint les plus pauvres à renoncer à une partie des soins dont ils ont besoin, et aussi parce que sur le plan médical il est bien difficile de pouvoir déterminer quelle maladie interagit, ou pas, avec telle autre, que le docteur Poupardin inscrit tous les médicaments qu'il prescrit à ses patients en ALD dans la zone supérieure des ordonnances « bizonnes ».

Du coup, l'Assurance maladie exige du docteur Poupardin le remboursement de ce qu'elle qualifie de préjudice, estimant à 2 600 euros la somme que ses malades auraient dû régler s'il avait rédigé ses ordonnances « bizonnes » selon les règles.

Depuis des années, avec les remboursements de médicaments, le forfait de 1 euro pour les consultations et celui de cinquante centimes pour les boîtes de médicaments, le forfait hospitalier, les franchises médicales, etc., ce qui reste à la charge des malades quand ils se soignent est de plus en plus lourd et, par voie de conséquence, le nombre de ceux qui renoncent à se soigner pour des raisons financières ne cesse d'augmenter.

Heureusement que des médecins s'opposent à cette entrave à la possibilité de se soigner !

Sophie GARGAN

• L'Europe et la crise grecque

Le gourdin pour la population, la psychologie pour les financiers

Judi 11 février, les chefs d'État de l'Union européenne se sont réunis pour tenter d'enrayer la vague spéculative contre les finances publiques grecques avant qu'elle ne touche d'autres pays, menaçant par là l'ensemble du système financier mondial.

Ils ont approuvé la volonté du gouvernement grec de faire payer rapidement la crise à la population et lui ont même conseillé d'aller plus loin en ce sens, si besoin était. Mais les chefs d'État européens, c'est-à-dire essentiellement Merkel et Sarkozy, n'ont pris aucune mesure financière concrète, se bornant à de vagues assurances pour l'avenir. Le Premier ministre grec a bien compris

le message et a remercié l'Union européenne pour l'aide « psychologique » qu'elle lui apportait.

Pour Sarkozy, Merkel, Trichet, etc., les responsables de la crise sont les gouvernements grecs eux-mêmes qui auraient « triché ». Mais les déficits et les dettes des États français et allemand sont autrement plus conséquents que ceux de la Grèce et ces deux grands États ne respectent pas plus les critères de « bonne gestion européenne » (pas plus de 3 % de déficit, une dette publique inférieure à 60 % du produit intérieur brut) que la petite Grèce ! Et c'est pour les mêmes raisons, c'est-à-dire les cadeaux multiples que tous les États font à leurs capitalistes. Quant à l'accusation de « dissimulation de dette » dont les

vertueux dirigeants des grandes puissances taxent les ministres grecs, elle résulte d'opérations légales (au sens des financiers, bien entendu) pilotées par la respectable et richissime banque américaine Goldman Sachs. Cette dernière, pour la modique somme de 300 millions de dollars, avait inventé pour le compte de l'État grec un artifice permettant de sortir provisoirement une partie de la dette du budget. Il serait bien imprudent de dire qu'il n'y a rien de tel dans les comptes de l'État français ou de son compère allemand, et il est certain que ceux des grands groupes financiers sont truffés de ce genre de montages.

L'État grec est donc sommé de pressurer rapidement et forte-

ment la population pour trouver les 18 milliards d'euros qu'il doit payer immédiatement et les 53 milliards qu'il lui faudra déboursier dans l'année pour payer ses dettes. Pour le reste, l'Union européenne espère que ses déclarations de bonnes intentions suffiront à calmer la spéculation. D'après ces fins politiques, le vague affiché de leurs résolutions doit empêcher les spéculateurs de spéculer, faute de certitudes...

Mais les gérants du capital financier savent si bien que leurs manœuvres peuvent avoir des conséquences catastrophiques qu'ils parient sur la faillite de la Grèce, avant de parier sur celle de l'Espagne, voire sur l'éclatement de la zone euro et un nouveau

développement de la crise mondiale. Peu leur importe, du moment que le profit est immédiat et conséquent.

Non seulement les gouvernements, en particulier ceux des pays les plus puissants, ne veulent rien faire pour arrêter cela, mais ils le favorisent. Car les banquiers spéculent avec les capitaux gracieusement offerts par les États pour les renflouer à l'automne 2008 et depuis.

Pour Sarkozy, Merkel et autres, parler d'« assainir » le système financier, c'est prétendre transformer une porcherie en chalet de montagne sans en faire sortir les cochons.

Paul GALOIS

• Banques et crise financière

Des pompiers incendiaires

Moyennant quelques centaines de millions de dollars de commissions, des banques de Wall Street, notamment Goldman Sachs, auraient utilisé tout leur art de la dissimulation pour aider l'État grec à emprunter des milliards en 2001 sans que cela apparaisse dans les statistiques officielles. Les banques en question

étaient donc bien placées pour connaître l'état des finances grecques. Elles ont joué double jeu dans la crise financière de ces dernières semaines. D'un côté, elles se sont fait les porte-parole du gouvernement grec auprès des autres États pour lui permettre de contracter de nouveaux emprunts, en particulier auprès

de la Chine, et elles ont même conseillé directement le Premier ministre grec dans la gestion de la dette de l'État. D'un autre côté, elles étaient à la tête de fonds financiers qui, dans leur spéculation, ont choisi de s'attaquer à l'euro. Cette spéculation était basée sur des taux d'intérêt exorbitants imposés à la Grèce pour le

financement de sa dette, bien plus élevés que ceux demandés aux autres pays de la zone euro.

Ces banques, qui avaient déjà précipité la chute de l'assurance AIG aux États-Unis, n'en sont pas à leur coup d'essai. Elles ont cette fois parié sur une banqueroute de l'État grec, ou du moins exercé un chantage en faisant peser une telle

menace.

Quand on évoque « les marchés financiers » ou « les spéculateurs », cela fait mystérieux. Mais il suffit de gratter un peu pour voir apparaître des banques ou autres établissements financiers ayant pignon sur rue, qui sont à la fois prêteurs et spéculateurs.

Jean SANDAY

Spéculer sur une dette

Toute reconnaissance de dette, ou traite, ou papier financier en général, porte sur une valeur, la valeur nominale, et une date d'échéance, la date à laquelle cette dette doit être honorée. Elle peut servir de moyen d'échange, le créancier pouvant la vendre à une banque, ou s'en servir pour un paiement. Le prix obtenu pour cette traite est sa « valeur actuelle », égale à la valeur nominale diminuée de l'« escompte », somme représentant le « risque » que prend l'acheteur d'une valeur qui ne se réalisera que dans le futur. L'opération pouvant être répétée plusieurs fois, la traite circulera donc, jusqu'à sa date d'échéance, comme de la monnaie.

date d'échéance, de la variation possible du taux d'intérêt durant cette période et de la confiance qu'on peut faire au débiteur. Car si ce dernier fait faillite ou disparaît avant la date d'échéance, adieu, veau, vache... Ainsi par exemple, le papier allemand se vend mieux en ce moment que le papier grec, même si les deux sont libellés en euros, car l'Allemagne est supposée plus fiable que la Grèce.

Une traite, comme toute valeur variable, peut faire l'objet d'une spéculation, c'est-à-dire d'un achat dans le seul but de revendre, en l'occurrence sans attendre l'échéance de la traite.

Si on estime que, pour une raison ou une autre, le prix de cette traite va monter, il faut acheter, attendre, puis revendre pour réaliser son bénéfice.

Si on estime au contraire que son prix va baisser, il faut vendre d'abord et acheter ensuite, lorsque le prix aura baissé. Ce qui est tout à fait possible dans le monde de la finance, puisqu'on peut vendre comptant une promesse de vente. Le jour où cette nouvelle promesse arrive à échéance, on achète sur le marché les traites que l'on va revendre immédiatement au client. Si le prix du papier négocié a effectivement diminué entre le jour de la promesse et celui de la vente, on a gagné. Sinon c'est l'acheteur qui a gagné.

Grâce à l'informatique, aux mathématiques, à la déréglementation des marchés financiers et surtout au parasitisme galopant du capitalisme, ce système peut se dupliquer à l'infini. On peut inventer des assurances sur

les dettes, les CDS (Credit Default Swap, ce qui pourrait se traduire par « échange sur un crédit défaillant »), elles-mêmes sujettes à variation et donc objets de spéculation. On peut aussi mélanger les titres en espérant obtenir un équilibre entre ceux qui subissent des variations contradictoires, faire des paris sur le sens et l'ampleur de toutes les variations possibles. Jusqu'à obtenir des produits financiers dont le mode d'emploi comporte des milliers de pages, issus des cerveaux fertiles et bien mal employés de mathématiciens en quête de gros salaires. Encore plus que la spéculation sur les dettes de la Grèce, c'est la spéculation sur les titres dérivés de cette dette qui s'est emballée. Elle a entraîné une baisse de l'euro, laquelle a initié une spéculation à

la baisse sur la monnaie européenne, faisant craindre un effondrement de cette dernière.

Les spéculateurs, c'est-à-dire en fait les grandes entreprises financières, savent qu'ils construisent un château de cartes qui finira par s'écrouler. Mais chacun est persuadé qu'il posera l'avant-dernière carte.

Et si le château en s'effondrant emporte tout le système financier, les États seront là pour faire payer les pots cassés aux travailleurs. Car les richesses que se disputent les parasites de la Bourse et leurs commanditaires ne sont pas créées par leurs spéculations. Elles sont forcément, en définitive, le produit du travail humain.

P. G.

• Belgique

Collision de trains : le sous-investissement en cause

La collision frontale de deux trains de voyageurs à Halle, au sud de Bruxelles, a fait au moins 18 morts et 162 blessés. D'autres morts pourraient encore être découverts quand la SNCB (Société nationale des chemins de fer belges) finira de relever les wagons renversés. L'hypothèse immédiatement avancée par la SNCB pour se décharger à bon compte de ses responsabilités est qu'un des conducteurs aurait passé un feu rouge.

Voire. Car dans cet accident, comme dans celui de Pecrot en mars 2001 avec la aussi une collision frontale de deux trains (8 morts), les responsabilités des autorités de la SNCB et des gouvernements successifs sont écrasantes. Globalement, le transport par rail en Belgique est victime d'un sous-investissement chronique, au profit des lignes TGV, des gares de prestige... et du transport de colis par route, avec son ex-filiale ABX.

Les voies ne sont que peu modernisées, notamment le système de freinage automatique en cas de franchissement de feu rouge ne sera installé, dans 50 % des secteurs à risque, que l'année prochaine et il ne le serait qu'à 80 % en 2015 ! Quant aux locomotives, qui devraient être équipées du système correspondant pour pouvoir suppléer à l'inattention ou au malaise d'un conducteur, une vingtaine sur un millier seulement le sont ! Le programme de modernisation devrait s'étaler jusqu'en 2013. Les locomotives et wagons datent souvent d'une trentaine d'années, très inconfortables pour les plus anciens... et surchargés aux heures de pointe.

Tout cela est compliqué par la scission de la SNCB depuis juillet 2005, en trois entités :

Infrabel qui s'occupe des voies, la SNCB en charge du matériel roulant, chapeautés par la SNCB Holding qui gère les finances et le personnel. Bien sûr, Infrabel et la SNCB se renvoient les responsabilités chaque fois qu'il y a un incident ou un accident.

Quant au personnel, la situation s'est aggravée depuis des années : de 68 000 cheminots en 1982, il en reste 38 000 aujourd'hui. En moyenne, chaque agent a 40 jours de congés de retard, les conducteurs sont surchargés, faisant parfois six vacations de neuf heures dans la semaine. Pourtant il y a de plus en plus de voyageurs qui prennent le train, surtout pour se rendre à Bruxelles, dont les accès routiers sont complètement engorgés.

Cet accident s'est produit quasiment à la limite de la Flandre et de la Wallonie, entre un train d'un dépôt flamand et l'autre d'un dépôt wallon. Mais dans cette tragédie, au lieu des surenchères communautaires des politiciens des deux bords, il y a eu une solidarité remarquable des sauveteurs et des cheminots. Et la grève qui a spontanément éclaté a paralysé les trains des deux côtés du pays, malgré les dirigeants syndicaux, dont l'un a déclaré : « Nous avons signé un accord visant à éviter ce type d'action, que nous ne soutenons donc pas. Mais nous comprenons la réaction des conducteurs. » Merci quand même !

Le réseau et les conditions de travail du personnel ne pourront s'améliorer que s'il y a une forte réaction des cheminots comme des voyageurs, pour imposer les investissements et les embauches nécessaires.

Correspondant LO



Le Soir



• Grèce

Un plan d'austérité sans précédent

Le gouvernement grec a promis à ses homologues de l'Union européenne de redresser la situation du pays, c'est-à-dire de faire payer la population. Le plan déjà adopté début février consiste en un gel des salaires, une coupe des primes de 10 % en moyenne et des milliers de suppressions de postes dans la fonction publique.

Le gouvernement a également décidé l'augmentation des taxes sur les carburants et de repousser de deux ans l'âge moyen de départ à la retraite pour le porter à 63 ans d'ici 2015. Bien évidemment, il s'agit de « modifier le système des pensions afin de le garder en vie », selon le ministre du Travail, qui a aussi annoncé la fin des départs en retraite anticipés financés par l'État.

Au nom de la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, une réforme est annoncée. Cer-

tes, un certain nombre de revenus échappent à l'État – un tiers de l'économie serait « souterraine », non déclarée. Des artisans, des commerçants et, bien plus nombreux, des membres des professions libérales échappent à l'impôt : d'après les statistiques officielles et syndicales, les commerçants et industriels ont déclaré un revenu moyen de 13 000 euros en 2008, pendant que les salariés en déclaraient 16 000. Mais le gouvernement a eu plus vite fait de s'en prendre aux compteurs des chauffeurs de taxis, qui se mettront d'ailleurs en grève le 19 février, qu'aux coffres des armateurs et des financiers. Mieux même, il envisage la clémence pour ceux qui rapatrieraient leurs capitaux.

Quant aux mesures d'austérité supplémentaires « éventuelles », la presse grecque en a déjà donné un aperçu : augmentation

Le soutien européen : charité bien ordonnée...

Les États riches de l'Union européenne imposent leur loi à un État plus pauvre, la Grèce, avec une leçon de morale en prime. Ils sont pourtant eux-mêmes très largement endettés et ils ne sont pas mécontents de la trouver comme cliente : il y a à peine quelques jours, lors de la visite du Premier ministre

Papandréou en France, le ministre grec de la Défense a annoncé la conclusion d'accords sur l'achat de frégates à la France et d'avions de combat à l'Allemagne.

Il restera à faire payer la population grecque.

S.M.

Sylvie MARÉCHAL

● Villiers-le-Bel

Plainte pour faux témoignage des policiers

Les avocats des familles des deux adolescents tués à moto dans une collision avec une voiture de police à Villiers-le-Bel, le 25 novembre 2007, ont porté plainte contre les policiers, qui conduisaient la voiture, pour faux témoignage.

Après l'accident, les jeunes des cités voisines, persuadés que celui-ci avait été volontairement provoqué par les policiers, avaient déclenché des émeutes durant trois jours et trois nuits. Certains de ces jeunes ont été, par la suite, condamnés à des peines de prison par les tribunaux.

Quant aux deux policiers qui conduisaient la voiture accidentée, ils ont été blanchis par la justice qui a rendu à leur sujet une ordonnance de non-lieu. Ils roulaient, selon leurs propres dires, « normalement, à une vitesse tranquille ». La procureure qui s'occupait de cette affaire a estimé que les deux policiers « ont pu être valablement surpris » par la moto des adolescents, que l'accident constituait un « événement imprévisible et irrésistible », et que tout découlait des « fautes graves » du conducteur de la moto « cause unique et exclusive » de la collision.

Certes les deux jeunes roulaient sans doute trop vite sur une petite moto, aux pneus et freins semble-t-il défectueux, et

sans casque.

Mais il semble bien que les policiers avaient cherché à leur donner la chasse et ont voulu leur couper la route. En tous cas l'avant de la voiture de police était complètement enfoncé par le choc. Et surtout un rapport d'expertise révèle que le véhicule de la police a donné un coup d'accélérateur juste avant la collision, passant en moins d'une seconde de 57 à 64 km/h.

Or cela, les policiers l'ont nié. Selon les avocats des deux jeunes tués « ils ont caché tout cela au juge d'instruction, à tout le monde d'ailleurs, à leurs collègues policiers, au procureur de la République. C'est un faux témoignage ».

La plainte pour faux témoignage intervient juste avant que la cour d'appel de Versailles examine le 17 février l'appel des familles des deux victimes. Que va-t-elle faire ? Disculper à nouveau la police ou examiner correctement et valablement tous les éléments dont elle dispose ?

Quel message va-t-elle faire passer aux habitants des cités, qu'ils soient jeunes ou adultes, pour qui la banlieue, qualifiée souvent de zone de non-droit, est aussi souvent une zone de non-justice ?

André VICTOR

Le scandale des gardes à vue

France Info a révélé mardi 9 février la mésaventure d'une adolescente de 14 ans, interpellée au saut du lit et mise en garde à vue pendant neuf heures. Son avocat a révélé que trois autres adolescentes avaient aussi été interpellées et interrogées pour les mêmes raisons et qu'elles seront convoquées au tribunal dans un peu plus d'un mois. La raison de ces interpellations serait qu'elles avaient participé à une rixe dans leur établissement scolaire.

Les conditions de ces gardes à vue et l'attitude des policiers ont attiré l'attention sur les chiffres de la garde à vue dont le nombre augmente d'année en année. Depuis 2002 il a progressé de 67 % et un livre intitulé *le livre noir de la garde à vue* donnait le chiffre hallucinant de 1 % de la population placée en garde à vue en 2008. De plus les chiffres officiels présentés le 14 janvier 2010 et qui donnaient le nombre de 600 000 gardes à

vue en 2009 ont dû être réévalués car ils ne prenaient pas en compte les gardes à vue pour délits routiers, notamment la conduite en état d'ivresse. Le chiffre exact tournerait autour de 800 000 gardes à vue par an !

Cette explosion des chiffres s'explique avant tout par une politique gouvernementale axée sur le tout-répressif, que les policiers ont baptisée « la politique du chiffre », chiffres qui alimentent les communiqués des ministres de l'Intérieur successifs, plus triomphalistes les uns que les autres.

La ministre de la Justice a admis qu'il y avait peut-être trop de gardes à vue et son confrère à l'Intérieur, Brice Hortefeux, a demandé l'ouverture d'une enquête auprès de l'observatoire de la délinquance. C'est bien connu, quand on veut enterrer un problème, on crée une commission...

Cédric DUVAL



Manifestation des sans papiers le 13 février.

● Besson contre les sans-papiers

Un nouveau et odieux projet

Eric Besson, ministre de l'Immigration, a sous le coude un projet de loi – un de plus – qui devrait rendre encore plus difficile le séjour des réfugiés sans papiers arrivant en France. Prenant prétexte de l'arrivée, en janvier, de 123 Kurdes sur des plages corses, il a annoncé de nouvelles mesures afin de faire face à de tels « afflux massifs ». En fait, le ministre a trouvé là une nouvelle opportunité, en pleine campagne électorale, de faire de la surenchère anti-immigrés.

Son projet prévoit la création de nouvelles « zones d'attente ». Il s'agit en fait, selon le directeur de l'association France Terre d'Asile, d'une « fiction selon laquelle ces

étrangers ne sont pas encore sur le territoire national ». Leur enfermement immédiat serait alors possible et légalement autorisé. Pour Besson et le gouvernement, une telle disposition permettrait d'éviter ce qui s'est passé avec les 123 Kurdes, qui avaient été directement – et illégalement – expédiés en centres de rétention... avant d'être libérés par la justice.

Les délais pour contester une mesure d'expulsion seraient réduits à 48 heures, ce qui rendrait les recours à peu près impraticables. Cela permettrait d'expulser en quatre ou cinq jours, sans passer devant un juge, comme cela se pratique déjà dans les « zones d'attente » des aéroports et des

ports. De plus, une personne expulsée du territoire aurait interdiction d'y revenir pendant une période de deux à cinq ans, sous peine de trois ans d'emprisonnement. Par ailleurs, le projet annonce également l'allongement de la durée maximale d'enfermement en centre de rétention, qui passerait de 32 à 45 jours.

Le gouvernement de ce prétendu pays des droits de l'homme veut rendre toujours plus difficile le séjour des immigrés qui pensent trouver ici un refuge contre la guerre, la misère, le dénuement qui sévissent chez eux. Et Besson s'emploie, pour concurrencer Le Pen, à transformer leur espoir en cauchemar.

Anne SIJEAN

— Les grands patrons protégés —

Dans son nouveau projet de loi contre les travailleurs sans papiers, Besson fait semblant de s'attaquer aux patrons qui exploitent illégalement des centaines de milliers de salariés sans droits.

C'est dans les travaux publics, le bâtiment, le nettoyage, les transports, la restauration, le gardiennage ou l'agriculture que sont principalement employés ces travailleurs. De grands groupes (Bouygues, Vinci, Eiffage, Veolia), des chaînes de restauration (Costes, KFC) des services publics (RATP, SNCF) sont responsables de ces activités et chantiers, sont les donneurs d'ordre et utilisent la sous-traitance et les sociétés d'intérim en cascade. On l'a vu lors de reportages sur des grèves de salariés rénovant les

quais des stations du métro à Paris ou construisant la Tour First de la Défense dans les Hauts-de-Seine. D'ailleurs une grande partie des sans-papiers en grève pour leur régularisation en Ile-de-France sont des intérimaires travaillant en réalité pour ces grands groupes ou des services publics.

Le gouvernement sait tout cela parfaitement. Aussi le projet de loi de Besson fait-il semblant de réglementer ce travail illégal tout en évitant de s'attaquer aux intérêts des grands patrons. Il prévoit que la responsabilité pénale de l'emploi de travailleurs illégaux ne soit pas imputable aux donneurs d'ordre, mais aux sous-traitants. De même, les sanctions financières et les menaces de fermeture d'entre-

prises ne concernent que ces sous-traitants, pas les entreprises donneuses d'ordre, pas Bouygues ni la RATP. Et si d'aventure des contrôles ont lieu, si la loi s'applique et entraîne la fermeture de ces petites entreprises, les grands groupes savent déjà, en cas de problème, les faire disparaître et renaître sous une autre raison sociale.

Ce nouveau projet de loi, comme les précédents, ne vise qu'à essayer de racoler une partie de l'électorat en pointant du doigt les étrangers. Il restreindra davantage les droits des travailleurs sans papiers, tout en laissant au patronat presque toute liberté pour continuer de les exploiter.

Louis BASTILLE



● Raffinerie des Flandres-Total Dunkerque

La grève se renforce

Depuis le 12 janvier, les travailleurs de Total à Dunkerque sont en grève contre la fermeture de la raffinerie, pour leur emploi et celui des 450 ouvriers en sous-traitance. Ils bloquent tous les secteurs de production ainsi que les livraisons de fuel domestique et de carburants.

Jusqu'à présent, ils avaient aussi accepté d'effectuer la maintenance sécurité des installations. Depuis le mardi 16 février au matin, ce n'est plus le cas. Les travailleurs des équipes de sécurité sont aussi en grève et c'est à la direction de leur trouver des remplaçants.

Cette direction a été capable de faire venir, des quatre coins du pays, dans la nuit du 14 au 15 février quatre-vingt-dix vigi-

les pour empêcher les grévistes de prendre possession du site. Mais les travailleurs sont tout de même entrés dans les bureaux de la direction mardi matin et les occupent !

Ce qui révolte encore plus les travailleurs est la duplicité de la direction qui, depuis le mois de septembre, a arrêté le raffinage de brut et lanterne le personnel de projet en projet pour arriver, comme tout le laisse craindre, à la fermeture. À la demande du gouvernement, la direction a simplement reculé cette annonce du 1^{er} février au 29 mars, au lendemain des élections régionales. Encore un mois et demi à attendre, c'est pour les 370 membres du personnel inacceptable.

Autour de leur lutte, une solidarité s'est développée. La manifestation du 12 février à

Dunkerque a été moins nombreuse que celle du 4 février : huit cents manifestants contre deux mille. Mais elle a encore montré que les travailleurs de Total ne sont pas seuls. Et surtout, à partir du mercredi 17, les cinq autres raffineries du groupe en France sont appelées par les syndicats à 48 heures de grève en solidarité avec Dunkerque et pour leur propre avenir.

Total a annoncé la semaine passée un bénéfice de 7,8 milliards d'euros pour 2009. Au cours des cinq dernières années, il a ainsi accumulé 56 milliards de profit. Ces profits doivent servir à assurer l'emploi et l'avenir des travailleurs de Total-Dunkerque et des sous-traitants.

Serge VIARD

● Ikea - France

La lutte continue

Samedi 13 février, les travailleurs de chez Ikea ont mené des actions dans 23 des 26 magasins que possède l'enseigne en France. Et plusieurs magasins s'étaient déclarés en grève dans les jours précédents. Les salariés en colère dénoncent des augmentations de salaire inexistantes alors que le groupe affiche en France 52 millions d'euros de profits pour l'année écoulée.

À Paris-Nord, une cinquantaine de salariés s'étaient installés sur des canapés devant l'entrée. À Plaisir (Yvelines), où se trouve le siège, il y a eu une soixantaine de manifestants. La lutte a aussi touché les magasins de Strasbourg, Bordeaux, Lyon, Toulouse ou Marseille. En revanche, dans les magasins récemment

ouverts comme Rennes ou Tours, les dirigeants ont pu faire du chantage aux salariés, leur demandant de choisir entre eux et les syndicats.

Souvent, les salariés en grève ont reçu des manifestations de solidarité des clients, bien souvent révoltés eux aussi en apprenant la précarité de leurs conditions. Car, si le

groupe Ikea a longtemps joué la carte paternaliste de la « grande famille », sur laquelle le fondateur du concept Ingvar Kamprad a bâti sa fortune, c'est justement ce qui est en train de voler en éclats depuis quelques jours. Pour ne plus y croire, il suffit aux employés de regarder leur feuille de paye.

En répétant qu'à la place des augmentations de salaire les travailleurs du groupe devaient se contenter de déjeuners pas chers, d'un climat de travail agréable et d'une bonne mutuelle, l'encadrement

● Philips EGP – Dreux

Un cynisme patronal sans bornes

C'est samedi 13 février, par courrier reçu à leur domicile, que les travailleurs de Philips ont appris qu'ils ne devaient pas revenir à l'usine le lundi 15. Depuis plusieurs mois la direction avait annoncé qu'elle comptait fermer son usine d'assemblage de téléviseurs, mais le vendredi 12 février... elle n'avait encore prévenu aucun salarié de la fermeture imminente du site et un certain nombre d'entre eux avaient laissé leurs affaires personnelles au travail.

Plus cynique encore, la direction leur propose des « reclassements »... en Hongrie, où une partie de la production de l'usine de Dreux a été progressivement délocalisée, en CDI à 450 euros par mois et à condition de parler le hongrois ! Laurence Parisot, la dirigeante du Medef, a aussitôt soutenu la direction de Philips en estimant que c'est la « conséquence de l'absurdité de notre droit du travail, qui oblige l'employeur à formuler ce type de proposition ». C'est bien plutôt la conséquence de la soif inextinguible de profit de Philips. Car ce trust international, qui a encore dégagé des profits en 2009 et vient tout juste d'annoncer qu'il allait racheter une entreprise d'éclairage en Italie, a largement les moyens de ne pas jeter à la rue les 212 salariés drouais.

En réalité la fermeture de l'usine drouaise n'est nullement due à un manque de rentabilité ou à la crise, comme le prétend la direction. Elle fait partie d'une stratégie délibérée et programmée depuis longtemps pour augmenter toujours plus ses profits. Plusieurs plans de licenciement se sont ainsi succédés à Dreux depuis 1997. Le dernier en date a eu lieu en 2008 et il concernait 278 travailleurs. À cette occasion Philips s'était déjà montré un « patron voyou ». Le 23 juin 2009, le tribunal

administratif l'avait même condamné, estimant que l'entreprise avait intentionnellement redéfini son périmètre d'activité pour prétexter des licenciements économiques. En effet le groupe Philips est traditionnellement divisé en trois secteurs (éclairage, matériel médical et électronique grand public) qui sont chacun largement bénéficiaires. Mais il a volontairement isolé la production de téléviseurs... afin de prétendre que l'activité n'était pas rentable.

Il faut aussi ajouter que, pendant toute cette période, alors que Philips continuait à licencier, il a touché des subventions et des aides de toutes parts : Conseil régional (dirigé par la gauche), Conseil général et ville de Dreux (dirigés par l'UMP), État et même Europe. Et Philips a tout empoché sans que cela l'empêche de contribuer au drame social que connaît la ville. Il y a quinze ans, Philips employait en effet près de 3 000 salariés sur ses deux sites drouais. Avec la fermeture des principales autres usines de la ville (Valeo, ex-Renault, en 2003, puis Perfect Circle en 2005, Rosi-Arvin Meritor en 2008 et les transports Delisle en ce moment), Dreux est aujourd'hui devenu une ville sinistrée, où la population laborieuse s'enfonçait dans la misère et le désarroi.

Correspondant LO

d'Ikea a fini par semer la révolte.

La direction avait d'abord proposé des augmentations uniquement au mérite. Face aux 4 % mis en avant par les organisations syndicales, qui demandent aussi un quatorzième mois, elle campe désormais sur une proposition de 1 % d'augmentation collective et 1 % à la tête du client.

Selon elle, un chiffre d'affaires trop faible ne permettait pas

de faire mieux. Celui-ci a pourtant augmenté de plus de 6 % entre 2008 et 2009. Alors, l'attitude de fermeté choisie par la direction n'a pas réussi à calmer le jeu. Elle a même abouti au résultat inverse : relancer la détermination des travailleurs du groupe qui, avec raison, refusent de lâcher avant d'avoir obtenu satisfaction. La direction d'Ikea n'est peut-être pas au bout de ses surprises.

Jacques FONTENOY

• Chantiers navals - STX Saint-Nazaire (ex-Chantiers de l'Atlantique)

Une grève pour ne pas faire les frais de la crise

Après trois jours de grève, les travailleurs de STX qui demandaient le maintien de la rémunération pendant les longues périodes de chômage partiel à venir (plusieurs mois sans retour au travail) ont décidé la reprise, conscients du rapport de forces insuffisant pour faire plier totalement le patron. Pendant trois jours, une centaine de grévistes STX des ateliers et des bords ont bloqué les accès d'un paquebot devant partir en essai en mer.

Outre les salariés de STX, 1 500 sous-traitants et intérimaires travaillent sur ce bateau. Le risque était que ce blocage soit mal perçu par les travailleurs empêchés de travailler. Mais, au grand désespoir du patron, c'est tout le contraire qui s'est produit : aucun travailleur n'a voulu franchir les piquets de grève. Au contraire, beaucoup de ceux qui étaient amassés par centaines devant les piquets n'ont eu de cesse de montrer leur sympathie et leur solidarité dans le bras de fer engagé par les grévistes STX.

En effet la situation devient dramatique pour les travailleurs de la sous-traitance, qui voient pointer les fins de contrats intérim, les licenciements et fermetures d'entreprises au fur et à mesure de l'avancée des travaux du dernier paquebot. Des travailleurs sous-traitants ont d'ailleurs débrayé eux aussi et des discussions ont eu lieu sur les piquets autour du fait que les patrons nous faisaient payer l'addition de la crise, et qu'il n'y avait aucune raison de les laisser faire.

Alors que nous construisons des palaces flottants, il n'y a aucune fatalité à ce que les profits qu'en retirent nos patrons ne soient pas utilisés à maintenir le salaire et les emplois de tous, quel que soit notre statut.

Au final, les grévistes ont obtenu le maintien d'un certain nombre de primes dans l'assiette de calcul du chômage partiel, ce qui représente autour d'une centaine d'euros chaque mois. Bien que n'ayant pas pu tout obtenir, les travailleurs étaient fiers d'avoir montré leur détermination à ne pas se laisser faire. Une détermination qui n'est pas entamée et dont le patron peut craindre qu'elle soit contagieuse demain !

Correspondant LO



Lors d'une grève, en 2005.

• Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)

Justice à deux vitesses

En 2005, aux Chantiers navals de Saint-Nazaire, treize ouvriers polonais dont l'employeur avait disparu s'étaient retrouvés sans salaire. Six d'entre eux avaient alors observé une grève de la faim de neuf jours pour en obtenir le paiement.

Gestal, donneur d'ordres direct, mais aussi sous-traitant de premier rang des Chantiers, avait été obligé de déboursier la totalité des sommes dues aux treize électriciens polonais en lutte, soit 30 000 euros. Un délégué CGT qui demandait ce qu'il en était du versement des cotisations sociales n'avait obtenu aucune réponse à sa question.

Plus de cinq ans après les faits, le tribunal de Saint-Nazaire vient de constater la prescription concernant la

plainte pour travail dissimulé portée par la CGT. L'affaire est donc classée sans suite ! Les patrons des Chantiers, qui se sont illustrés à différentes reprises sur des affaires de ce genre où des travailleurs indiens, grecs ou roumains ont dû faire grève pour obtenir une partie de leur dû, peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Ils n'ont jamais été condamnés.

Par contre, le même tribunal a récemment montré qu'il savait être très rapide et impitoyable pour condamner à de la prison ferme en comparution immédiate, de jeunes intérimaires seulement soupçonnés d'avoir jeté des projectiles sur les forces de l'ordre lors d'une manifestation. On ne peut pas mieux illustrer une justice à deux vitesses !

Correspondant LO

• Nos lecteurs écrivent

Une pizza qui a un sale goût

Je travaille comme livreur de pizzas à Lille, dans une chaîne qui compte plus de 100 enseignes en France. Sur Lille, le secteur de livraison à domicile de repas est très disputé et de nouvelles enseignes apparaissent régulièrement. Seulement voilà, le patron vient de découvrir que le marché a ses limites. Des responsables du groupe nous l'ont annoncé clairement : comme ils n'espèrent plus attirer de

nouveaux clients, ils ont décidé de « comprimer la masse salariale », selon leurs termes. Déjà qu'elle n'était pas bien grosse... Pour cela, ils ont décidé de mettre en place un centre d'appels afin, nous ont-ils expliqué, de « supprimer les emplois inutiles » (malgré les apparences, ils ne parlaient pas de ceux qui nous commandent). Cela signifie que certains parmi nous vont se retrouver à la porte.

• JTEKT - Dijon

Un premier succès des travailleurs

Vendredi 5 février, tout l'encadrement de l'usine de JTEKT était sur le pont dès 5 heures du matin parce que le bruit avait couru qu'une nouvelle grève allait commencer. Il faut dire que, lundi 18 janvier dernier, les travailleurs de l'usine JTEKT de Dijon étaient rentrés à une centaine en grève, grève qui a duré une semaine.

Cette grève a fait suite à l'annonce d'un plan de 86 licenciements et de la fermeture prochaine de l'usine, les travailleurs restants devant rejoindre le site de Chevigny en banlieue dijonnaise. Les grévistes réclamaient une prime de 50 000 euros pour les licenciés, le paiement à 100 % du chômage partiel et des augmentations de salaire conséquentes. La direction, qui avait ouvertement fait des stocks en prévision d'un événement

conflit, s'est retrouvée à reculer assez vite. Surtout que les ouvriers de Chevigny débrayaient dès le jeudi et faisaient grève le vendredi.

Enfin, les grévistes ont obtenu une prime de 20 000 euros pour les licenciés (et de 14 000 euros pour les volontaires au départ), le paiement à 100 % du chômage partiel et presque 3 % d'augmentation pour les salariés. Pour tous les travailleurs de cette usine, qui n'avait pas connu de grève depuis plusieurs décennies, ce fut une vraie première, et une première victorieuse. Et pour tous, qu'ils soient menacés par le plan ou pas, il est désormais clair que tous ensemble, on peut faire reculer les patrons de JTEKT.

Correspondant LO

• Zone d'activités de Fontaine (Territoire de Belfort)

Annnonce de créations d'emplois, ce coup-là, on nous l'a déjà fait.

Christian Proust, élu MRC, VRP des collectivités locales auprès du patronat, a annoncé l'implantation d'une nouvelle entreprise de la grande distribution qui créerait 400 emplois sur la zone de Fontaine, dans le territoire de Belfort. Mais si l'affaire était aussi claire en matière d'emplois, Proust ne serait pas aussi avare d'informations, ne serait-ce que sur le nom de cette entreprise.

Il s'agit en fait du groupe Intermarché, en train de restructurer, filialiser ses centres d'approvisionnement et de conditionnement, et qui veut

cacher aux salariés ses projets les concernant. Les syndicats craignent à juste titre des suppressions d'emplois dans les bases existantes, celle du Jura, pas très loin, en particulier ; et ils sont mobilisés pour exiger de leurs patrons des garanties.

Il en est pour Intermarché comme pour toutes les entreprises venues à Fontaine, les Wagon, Amstutz, etc. : les aménagements et aides publiques qui les y attirent contribuent à engraisser des capitalistes qui... dégraissent les emplois.

Correspondant LO

Un lecteur (Lille)

• PCA Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

Deux accidents qui ne doivent rien au hasard

Deux accidents graves ont eu lieu presque simultanément jeudi 11 février à l'usine où sont fabriquées les C3 Citroën.

Vers 17 h 30 dans l'atelier Ferrage, où sont assemblées les pièces de carrosserie, un ouvrier a été renversé par le chargement d'un car à fourches alors qu'il traversait une allée. Un peu plus d'une heure plus tard, dans l'atelier Montage cette fois, un ouvrier était lui aussi renversé par un car à fourches. L'engin lui a roulé sur la jambe. Les deux ouvriers ont été conduits à l'hôpital. Le premier est ressorti quelques heures plus tard avec une minerve. Le deuxième a été opéré le lendemain. Heureusement le tibia n'a pas été cassé et les tendons n'ont pas été arrachés.

Rapidement, au Montage, l'émotion a fait place à la colère. L'ouvrier accidenté était moniteur sur la ligne « habillage porte ». Normalement un moniteur est censé aider cinq ou six ouvriers pos-

tés sur chaîne. Mais lui devait s'occuper de neuf postes, de plus séparés par une allée où les passages de caristes sont nombreux. Il était en danger permanent et avait alerté la direction du Montage à de nombreuses reprises. La veille encore il en parlait à son contremaître. Mais rien n'avait été fait.

Après l'accident, les 40 ouvriers de sa chaîne n'ont pas voulu reprendre le travail. Ils ont été rejoints par plusieurs dizaines d'autres ouvriers. Le Montage étant alors totalement arrêté, les ouvriers ont pu parler entre eux : pour tous, il est clair que la responsabilité de la direction est écrasante et que ces deux accidents ne sont pas une coïncidence. Ils sont la conséquence logique de la course à la rentabilité et de la dégradation des conditions de travail qui en résulte. Partout PSA réduit les effectifs, remplace les CDI par des précaires, compacte les usines pour limiter les déplacé-

ments. Résultat : les ouvriers travaillent dans la hâte, dans des espaces de plus en plus réduits et de moins en moins sécurisés.

C'est la réaction des ouvriers, bien plus que l'accident en lui-même, qui inquiète la direction. Et c'est sans doute cette mobilisation qui a amené le numéro 2 du groupe PSA, Guillaume Faury, à venir le 15 février au matin à Aulnay pour dire que « de tels accidents sont intolérables et c'est une question de responsabilité collective que cela ne se reproduise pas ». Mais il ne propose comme solution que le respect des consignes de sécurité, rien sur l'organisation de la production.

Il va cependant avoir du mal à convaincre. Comme l'a très bien dit un ouvrier du Montage, c'est la direction et elle seule qui est « collectivement responsable » de ces accidents.

Correspondant LO



• Eurostamp – Villers-la-Montagne (Meurthe-et-Moselle)

Un patron supergonflé

La direction de l'usine d'emboutissage de carrosserie automobile Eurostamp, filiale du groupe Magnetto, vient tout juste de supprimer 92 emplois sur près de 500 que comptait l'usine.

Les derniers travailleurs licenciés viennent à peine de quitter l'usine que la direction non seulement embauche des intérimaires mais tente d'imposer des heures supplémentaires. Elle voudrait notamment que tous les samedis soient travaillés pour les deux mois à venir et, pour faire passer la pilule, elle a proposé 10 % de majoration des salaires.

Mais la pilule ne passe pas. D'autant que tous les congés sont systématiquement refusés par une direction qui a le culot de rendre le personnel malade responsable du manque d'effectifs ! Les syndicats dénoncent également l'externalisation des retouches dans une entreprise de logistique, située dans la même zone industrielle, qui elle-même emploie des prestataires pour retoucher les pièces embouties. Tout cela est la preuve que les licenciements n'étaient justifiés par rien d'autre que la volonté de réduire le plus possible la

masse salariale au bénéfice des actionnaires.

À l'appel de la CGT et de la CFDT, les travailleurs ont débrayé et manifesté mardi 9 février devant l'usine puis ils ont défilé, écœurés et en colère vis-à-vis d'un patron qu'ils qualifient de voyou, dans cette zone industrielle qui a hébergé les usines Panasonic, JVC et Daewoo – toutes entreprises fermées depuis – et qui en connaît donc un rayon question patrons voyous.

Les travailleurs d'Eurostamp s'étaient déjà battus contre le dernier plan de licenciements, qui concernait au départ 107 travailleurs et avait été ramené à 92. Leur mobilisation avait permis aussi d'obtenir des indemnités plus conséquentes, jusqu'à 40 000 euros.

Eurostamp fournit essentiellement l'usine Renault Sovab en Lorraine et l'usine Sevelnord. C'est quand leur grève avait menacé de bloquer la production de l'usine Sovab toute proche que la direction avait un peu reculé, sous la pression de Renault.

Aujourd'hui, les travailleurs ne marchent pas dans les justifications de la direction, prétendant qu'il faut bien répondre aux commandes : elle n'avait qu'à pas licencier !

Correspondant LO

— Les sous-traitants automobiles — menacent de supprimer des dizaines de milliers d'emplois

Refusons de faire les frais de leur crise !

Les sites français des équipementiers automobiles se trouveraient en sureffectifs pour 2010 et 2011. C'est ce qu'on peut lire dans un rapport rendu fin novembre au ministre de l'Industrie.

40 000 à 50 000 emplois seraient menacés, sur les 265 000 qui restaient en décembre dernier dans le secteur de la sous-traitance automobile, qui en a déjà supprimé plus de 34 000 en 2009. Que ce soit chez les équipementiers qui traitent directement avec les constructeurs, comme Valeo, Faurecia ou Plastic Omnium, ou plus encore chez les sous-traitants de « rang deux » qui produisent pour les précédents, la fin de la prime à la casse et la baisse des marchés pourraient, dès fin mars 2010, inciter les patrons à économiser des emplois, donc des salaires.

Les constructeurs eux-mêmes ont déjà, fin 2008 et courant 2009, supprimé des emplois, recouru au chômage

partiel et mis à la porte des milliers d'intérimaires. Les sous-traitants ont pourtant bénéficié, au plus fort de la crise automobile, de 2 milliards de lignes d'aides ouvertes, puis à nouveau, il y a trois mois, d'un « fonds de modernisation » de 50 millions, abondé par l'État, les constructeurs et les grands équipementiers.

Ces aides, pas plus que les profits accumulés au fil des années par les groupes internationaux dont ils dépendent, ne les ont pas empêchés de « restructurer », comme ils disent, en supprimant ici des emplois, là des sites entiers, en déplaçant la production au gré de leurs réorganisations. Au passage, des dizaines, des centaines d'emplois ont été supprimés, même si, plus fréquemment que les grands médias ne le laissent entendre, des travailleurs menacés se sont défendus, obtenant par une lutte acharnée des indemnités importantes – comme chez Continental à Clairoux ou récemment chez Visteon à

Flins – et même le maintien des emplois, par exemple chez STPM, le fabricant de structures pour sièges de Mantes-la-Jolie.

Certes, les constructeurs, en transférant les trois quarts de la production des pièces d'une voiture aux sous-traitants, leur transfèrent aussi autant de frais et de problèmes de rentabilité ; les profits persistants des Renault et PSA en sont l'illustration. Mais les équipementiers, de rang 1 ou 2, tout soumis qu'ils soient aux « tueurs de coûts » donneurs d'ordres, continuent d'accumuler des profits.

Les travailleurs de l'automobile qui fabriquent ces profits pour les uns comme pour les autres ne peuvent que refuser, collectivement, de payer pour les capitalistes. L'augmentation de la productivité dans la branche permet amplement, à elle seule, le partage du travail entre tous, sans perte de salaire. Les travailleurs peuvent l'imposer !

Viviane LAFONT

● Rottendorf Pharma – Prouvy (Nord)

Les patrons doivent payer !

Depuis le 4 février, la majorité des 178 salariés de l'entreprise pharmaceutique Rottendorf (près de Valenciennes) ont cessé le travail. Palettes de bois et pneus fument à l'entrée de l'usine, où les grévistes assurent un piquet de grève. La suppression annoncée de 46 emplois et le caractère ridicule des indemnités de départ pour les licenciés sont à l'origine de cette réaction de colère.

Les travailleurs exigent 30 000 euros en plus des indemnités légales, pour chacun de ceux qui seraient jetés au chômage, dans une région déjà très touchée par les plans de licenciements.

Alors que la direction se prépare à licencier un quart du personnel, les salariés se demandent comment ils vont réussir à suivre le rythme de travail qui s'est sans cesse accru depuis 2003, année où l'usine de Prouvy a été rachetée par Rottendorf. Ils sont écœurés aussi de voir qu'en juillet 2008 leur entreprise a reçu 267 000 euros de subventions de l'État, du Conseil régional et de

la communauté de communes Valenciennes Métropole, somme qui n'était que le premier versement d'une subvention totale prévue de 750 000 euros. Rottendorf, qui s'était engagé à créer 68 emplois, n'a embauché que 27 travailleurs et s'apprête aujourd'hui à en licencier davantage.

L'argent public, sous prétexte d'aide à l'emploi, sert ainsi à licencier. Pourtant, Rottendorf a les moyens de payer, d'autant plus que les trois quarts de son activité sont de la sous-traitance pour de puissants groupes pharmaceutiques comme Biogaran, Mylan et Sandoz, dont les profits

se comptent en milliards.

La direction essaie de briser le moral des grévistes, avec des méthodes de voyou. Le jeudi 11 février, une réunion de négociation était prévue : en guise de discussion, le PDG Peter Verheyen a mis sur la table l'assignation de treize grévistes devant le tribunal de Valenciennes pour blocage de l'usine, et l'annonce de la mise en vente de celle-ci. Depuis, la plainte a été jugée irrecevable par le tribunal de grande instance.

La direction pensait ainsi décourager les grévistes et les faire reprendre la tête basse. Mais ça n'a pas marché, les travailleurs ont maintenu les piquets et continué la lutte. Ils sont déterminés à tenir bon pour faire céder les propriétaires de Rottendorf Pharma sur leurs revendications.

Correspondant LO

● Continental Biscuits – Buhl (Haut-Rhin)

Combien le patron a-t-il mis de biscuits de côté ?

Depuis mercredi 3 février, les trente-cinq salariés de Continental Biscuits à Buhl dans le Haut-Rhin occupent leur usine afin d'avoir des réponses sur leur avenir. Ils fabriquent des biscuits fourrés pour de nombreuses marques de la grande distribution. L'usine ne tourne plus depuis le 24 novembre dernier, certains d'entre eux n'ont pas touché de salaire depuis, la production est à l'arrêt et la direction avait disparu.

Fin 2009, inquiets de la situation, les salariés avaient demandé des comptes, mais la direction avait refusé de leur donner le bilan financier de l'entreprise en leur disant que cela ne les regardait pas ! La direction reconnaissait qu'elle avait quelques difficultés pour payer certains fournisseurs, mais disait que cela allait s'arranger et que les commandes étaient là. Depuis, le gaz a été coupé et les fournisseurs ne sont plus payés, tandis que les commandes continuent d'arriver.

Le patron de Continental Biscuits, Didier Chevrin, est

pendant loin d'être un simple petit patron de PME : il est aussi à la tête de la holding France Industries Finances, qui regroupe une quinzaine de sociétés en Europe. Il avait même promis, en 2006, d'implanter une nouvelle usine à Cernay, à une poignée de kilomètres. Les pouvoirs publics avaient aussitôt sorti le chèque pour prendre en charge la construction des bâtiments... qui demeurent aujourd'hui déserts.

Didier Chevrin n'en est pas à son premier coup de reprise ou d'implantation bidon. La presse régionale se plaint du « *compor-*

tement incompréhensible de ce chef d'entreprise dont le numéro de téléphone mobile n'existe plus ». Mais il ne serait pas compliqué de lui mettre la main au collet : on sait bien le faire pour les voleurs de scooters !

Lundi 8 février, le PDG a réapparu à la surprise générale après plusieurs semaines d'absence, lors d'une table ronde à la sous-préfecture. Il a affirmé être victime de la crise financière et d'un prêt des banques qui ne serait pas arrivé, entraînant l'arrêt de la production.

Peut-être. Mais lui et les actionnaires du groupe, combien de millions ont-ils mis de côté sur le travail des ouvriers ? Le fait qu'il refuse de montrer ses comptes est tout un aveu. En attendant, les travailleurs n'ont toujours pas reçu leurs arriérés de salaire et ils continuent d'occuper l'usine.

Etienne HOURDIN

● Nos lecteurs écrivent

Ça bouge à Sofinco

« Les salariés de Sofinco sont entrés en lutte contre la direction, suite à l'annonce du plan de fusion-absorption avec Finaref, sous le contrôle du groupe Crédit Agricole. La direction annonce 180 suppressions de postes, sur 4 000 au total, et la remise en cause des salaires.

À l'appel de l'intersyndicale

CFDT, CGT, FO, SNEB, nous étions à 80 % en grève le 11 février. Toutes les agences de France étaient fermées et les sites d'Évry dans l'Essonne et d'Arcueil dans le Val-de-Marne perturbés. À 400 nous avons occupé le siège boulevard Raspail à Paris, où siégeait un conseil d'administration, en

criant : « *Du pognon ! Sofinco en colère !* » Le directeur général n'a pas daigné descendre. Certains d'entre nous se seraient bien invités pour l'interpeller !

Ce n'est qu'un début, nous restons mobilisés ».

Une lectrice



● Fermoba – Saint-Doulchard (Cher)

90 licenciements qui passent mal

L'usine Fermoba à Saint-Doulchard, qui fabrique des huisseries en PVC, comptait 213 emplois avant que ne tombent les 90 licenciements. C'est il y a un mois que les travailleurs de l'usine, appartenant au groupe financier Arbel lui-même en banqueroute, apprenaient que celle-ci allait être rachetée par un fonds d'investissement, le groupe Verdosso, spécialisé dans le rachat d'entreprises en difficulté. En même temps, l'administrateur judiciaire annonçait que ce rachat impliquait 90 licenciements.

Vendredi 5 février, les ouvriers attendaient la liste définitive des licenciés. Mais toujours pas de liste... il fallait encore attendre. La colère est alors montée, ils ont décidé de bloquer l'usine et de l'occuper le week-end. Les responsables des syndicats CFDT et FO, majoritaires dans l'entreprise, traînant les pieds depuis le début, ce sont les ouvriers qui ont organisé les piquets de grève et l'occupation jour et nuit.

Au fur et à mesure, les discussions changèrent de ton : « *On a été trop gentils, on ne va pas se laisser jeter sans rien dire. C'est 30 000 euros net de prime pour chaque licencié qu'il faut. Et le paiement immédiat des salaires de janvier, toujours pas versés.* »

En assemblée générale, les grévistes décidèrent une manifestation à Bourges le vendredi 12 février. Sur les pancartes, on pouvait lire :

« *Fermoba escroc, on veut nos sous.* » Et c'est à 120 que, bruyamment, ils se dirigèrent vers la mairie puis la préfecture.

À ce jour, que ce soit le préfet, le nouveau patron ou l'administrateur judiciaire, tous font la sourde oreille aux revendications avancées. Seule la paie de janvier a enfin été payée. Pourtant, de l'argent en circulation, il y en a, et beaucoup. Ainsi Verdosso a racheté l'usine pour 300 000 euros, alors que sa valeur a été estimée à 8 milliards d'euros. Quant au groupe Arbel, entre 2004 et 2009, il a touché 65 millions d'euros d'aides directes ou indirectes de l'État.

Lundi 15 février, syndicats et direction organisaient un vote à bulletins secrets sur la levée du blocage de l'usine, uniquement auprès des ouvriers licenciés. L'après-midi, la production reprenait. Au moins, cette grève a permis de voir à qui on pouvait faire confiance. Il y avait, d'un côté, tous ceux qui étaient pressés de nous faire reprendre le travail dans des conditions encore plus dégradées et de se débarrasser au plus vite et à bas prix des 90 licenciés. De l'autre, des camarades de travail qui se sont retrouvés au coude à coude pour imposer leur solidarité et faire respecter leur dignité d'ouvriers.

Correspondant LO

• SNCF

Rentabilité ne rime pas avec sécurité

Dans son rapport 2010, la Cour des comptes consacre un chapitre à la SNCF, dans lequel elle attaque de front les cheminots, les désignant implicitement et une nouvelle fois comme des privilégiés qui ne feraient pas grand-chose de leurs dix doigts. Ils ne seraient pas assez rentables, en particulier les agents de conduite dont « la durée de travail effectif moyenne est de 6 h 22 (durée à distinguer du temps de conduite, sensiblement inférieur) ».

En fait, cette moyenne théorique ne signifie pas grand-chose. Pour s'en convaincre, voici quelques exemples de journées de conducteurs SNCF.

Sur le réseau banlieue voyageurs de la région parisienne du RER B, la moyenne d'une journée de travail est de 5 h 30/6 h environ et au plus de 7 h 30. Rouler plus longtemps ne serait pas compatible avec la sécurité, surtout lorsqu'on se lève à 3 heures du matin un jour, 5 heures le lendemain, 4 heures le surlendemain, etc. Le temps passé à conduire en banlieue, c'est-à-dire dans des zones très denses, exige une attention aiguë de tous les instants. Le conducteur, qui est seul dans son train, commande la fermeture des portes plus de cent fois par jour, en vérifiant que tout se passe bien, en particulier aux heures de pointe lorsque les quais sont bondés. La régularité est une gageure impossible à tenir lorsque par exemple un train est supprimé et que le train suivant récupère les voyageurs de deux trains. De 30 à 45 secondes pour fermer les portes, on passe à 2 minutes ou plus, avec les conséquences inévitables sur un réseau saturé comme celui de l'Île-de-France. Sur la fatigue accumulée par la tension, se greffe la pression exercée par l'encadrement pour exiger une impossible régularité des trains.

Le rapport souligne la différence entre la durée du travail et le temps de conduite. Certes, mais cette différence est directement liée aux exigences du métier. Ainsi par exemple, pour un agent de conduite de TER habitant Rennes, la prise de service se fait un dimanche, à midi, à

Rennes, la fin de service à Lannion à 21 h 45 (soit une journée de 9 h 45, dont plus de 8 heures de conduite effective) et un retour le lundi avec un départ de Lannion à 6 h 36 et une arrivée à Rennes à 11 h 40. D'autres fois, la journée commence à 13 h 15 et se termine à 23 h 40, soit 10 h 25 de temps à la disposition de la SNCF. Toutes les journées ne sont pas comme cela, mais d'autres sont pires. Les coupures ne sont pas prises en compte dans le temps de travail effectif, donc ne sont pas payées.

Quant aux conducteurs de TGV, les plus considérés et les mieux payés (par exemple, environ 3 400 euros par mois après vingt-huit ans de carrière, dont trois à conduire régulièrement des TGV), ils ont eux aussi des journées bien, voire trop remplies. Par exemple, un conducteur part de Paris-Montparnasse un lundi à 15 h 14 et arrive, 806 km plus loin, à Irun à 21 h 39. Il a alors dix minutes pour repartir avec son train sur Hendaye où il arrive à 22 h 13, fin de service. Il dort alors en foyer à Hendaye, s'il y a de la place. Sinon il se retrouve seul dans un hôtel jusqu'au lendemain lorsqu'il reprend son train et part à 7 h 53 vers Dax. Là, il est relevé par un autre agent de conduite jusqu'à Bordeaux (il voyage alors entre Dax et Bordeaux comme n'importe quel voyageur et n'est pas payé), où il récupère le même TGV pour le conduire jusqu'à Paris. Arrivée à 13 h 45 pour une fin de service à 14 h 09. Ensuite repos pendant deux jours, avant de recommencer le vendredi suivant à 6 h 24 pour finir à Nantes à 23 h 49, etc.

Certes, dans ces vies de bâton de chaise, les heures de conduite proprement dites vont rarement au-delà de six heures, mais c'est presque trop pour que la sécurité des voyageurs (et des conducteurs) soit assurée à 100 %. Mais la Cour des comptes ne l'entend pas de cette oreille, elle qui, sous prétexte d'ouverture à la concurrence privée du réseau ferré, s'efforce d'imposer à tous les cheminots de travailler plus en étant de moins en moins nombreux.

Correspondant LO

• Aéroport Roissy-CDG

Assez d'être des salariés low cost !

Des salariés licenciés alors que leur travail continue à se faire, d'autres repris à des conditions inférieures, des salariés ballottés d'une entreprise à l'autre, des grandes sociétés cousues d'or créant des sociétés écrans low cost... les salariés de la plate-forme aéroportuaire de Roissy ont dénoncé leurs conditions de travail lors d'une conférence de presse organisée par la CGT mardi 9 février. Par-delà la variété des situations, c'est la même dégradation.

Côté transport, les chauffeurs de bus d'Airelle sont confrontés à un plan de licenciements. Le travail n'ayant pas disparu, il faudra bien les remplacer et on leur a proposé des places dans la nouvelle société... avec des pertes de salaire de 400 à 500 euros par

mois et des amplitudes de travail pires.

Dans la sûreté, tous les trois ans, Aéroports de Paris met en concurrence des entreprises auxquelles elle sous-traite le contrôle des bagages et des passagers. Lorsque les patrons perdent le marché, les salariés ne sont pas sûrs du tout d'être repris. Et lorsqu'ils le sont, ils ne gardent ni les mêmes conditions, ni le même salaire.

Ailleurs encore, comme chez Axicom, transport de passagers à mobilité réduite, les patrons coupent en deux des sociétés pour gérer des entités plus petites... et scinder au passage des équipes syndicales. Avant, cette même activité relevait de Passerelle, une filiale d'Air France. Et celle-ci ne se comporte pas mieux : à la DM (ateliers) d'Air France,

six salariés de la société GSF qui traitaient les déchets ont appris qu'Air France voulait se séparer de GSF mais ne savent toujours pas ce qu'ils vont devenir.

C'est ainsi que, l'un dans l'autre, près de la moitié des 90 000 salariés de la plate-forme de l'aéroport de Roissy ont des contrats précaires, ou des contrats qui sont remis périodiquement en cause, qu'ils doivent passer d'une entreprise à l'autre, être ballottés d'un statut à un autre, sans oublier le passage périodique par la case Pôle emploi.

Les avions s'envolent, les profits aussi, tandis que les salaires et les conditions de travail descendent en piqué.

Correspondant LO

• Malakoff-Médéric A3M – Saint-Quentin-en-Yvelines

Pas touche à nos horaires !

Suite à la fusion des groupes Malakoff et Médéric, entreprises de retraites complémentaires et d'assurance, la direction du nouveau groupe, sous la houlette de Guillaume Sarkozy (le frère de l'autre), entendait bien aligner l'ensemble des salariés sur les conditions les plus défavorables.

Mais une chose tenait particulièrement à cœur aux salariés du groupe Malakoff, dans le cadre des horaires mobiles, c'était de ne pas avoir de plage fixe obligatoire dans la journée, ce qui leur permettait de mieux gérer leur temps. Or la nouvelle direction entendait au contraire imposer à tous une « plage fixe », de 10 heures à 15 heures.

Déjà en décembre un premier débrayage avait nettement annoncé la couleur : pas touche à nos horaires ! Mais fin janvier, tout juste remis d'un déménagement mouvementé dans de nouveaux bâtiments, l'annonce de l'ensemble des mesures décidées par la direction a mis le feu aux poudres. En plus de la

plage fixe dans l'accord sur le temps de travail, la direction supprimait les quelques jours de congés octroyés aux mères et pères, ainsi que les jours de congés supplémentaires l'année anniversaire des 30, 35 ou 40 ans de maison.

À Saint-Quentin-en-Yvelines, une cinquantaine de salariés, réunis par un bouche à oreille particulièrement efficace, décidaient de profiter de la tenue prochaine d'une réunion de Comité d'entreprise pour demander des comptes directement aux directeurs de l'établissement. Le jour dit, cette demande d'explication s'est transformée en assemblée générale dans l'atrium d'un des deux nouveaux bâtiments : 250 salariés se sont regroupés pour exiger des explications, et surtout pour montrer leur colère. Ensuite des tracts intitulés « *Y en a vraiment assez ! Et trop c'est trop !* » ont été rédigés pour appeler à un débrayage le jeudi 4 février à 10 heures. Il y était précisé : « *Ramenez vos mégaphones et vos cornes de supporters.* »

Le mouvement prévu pour

le jeudi 4 s'annonçant fort bruyant et surtout quasi unanime, la direction a craqué avant la date fatidique. Elle a annoncé qu'elle voulait mettre à l'essai, pendant environ six mois à partir de juin, un système sans plage fixe, et ce pour l'ensemble du personnel, ex-Médéric compris, à l'exception de certains services spécifiques comme les plates-formes téléphoniques.

Les salariés ont enregistré avec satisfaction ce recul, même s'ils savent que tout n'est pas réglé. La direction veut par exemple porter de trois à quatre heures le temps de présence minimum sur une journée, et ni les problèmes du temps de travail des cadres, ni celui des journées pour les enfants ne sont résolus, sans parler du problème des salaires...

Mais les travailleurs sont heureux de s'être fait entendre et respecter, et ils sont prêts... à recommencer.

Correspondant LO

● Afghanistan

Une offensive qui ne masque pas l'échec de l'occupation

Les responsables militaires de l'Otan se déclarent « satisfaits » de l'offensive qu'ils mènent depuis le 12 février dans le sud de l'Afghanistan, la plus importante en effectifs depuis le début de la guerre il y a huit ans.

En deux jours, 15 000 soldats des forces internationales alliées et de l'armée afghane ont réussi à reprendre un village dans la province de Helmand, tuant selon eux une vingtaine de « talibans », mais faisant aussi douze victimes civiles – « un accident malheureux », a déclaré un général américain.

L'attaque avait été annoncée des jours auparavant, les rebelles avaient donc eu le temps de se retirer dans les vallées ou les montagnes alentour, en attendant de réoccuper le terrain quand le rapport des forces sera moins disproportionné. Cela se passe ainsi depuis le début de la guerre en Afghanistan, et plus les Occidentaux envoient

d'hommes sur le terrain, plus la défaite de ceux qui s'opposent à eux semble s'éloigner.

Annouer les prochaines attaques correspond à la nouvelle stratégie américaine, qui dit vouloir protéger la population et non pas chercher à éliminer tous les rebelles, ce que de toute façon les troupes d'occupation ne réussissent pas à faire malgré l'importance de leurs moyens militaires. Il s'agit désormais de prendre position dans des endroits clés et d'y rester. Mais si les troupes de l'Otan ont réussi, au prix d'un envoi massif d'hommes, à enfoncer un coin dans ce territoire insoumis, rien ne dit cependant combien de temps ils vont pouvoir y rester, ni surtout s'ils vont réussir à « gagner les cœurs et les esprits » de la population afghane, comme l'avait déclaré Obama en juillet dernier. Car c'est le contraire qui se produit au fur et à mesure que la guerre se prolonge.

Selon une étude récente

d'un organisme indépendant américain, le « Center for Strategic and International Studies », les forces de l'Otan réussissent à remporter quelques victoires tactiques sans importance essentielle, leur présence est de plus en plus rejetée par la population afghane. D'abord parce que celle-ci est trop souvent victime de « dommages collatéraux », la mort des douze civils au cours de la dernière offensive est là pour le rappeler. Ensuite leur présence, loin de protéger les Afghans, les expose encore plus à l'insécurité et aux violences des insurgés. Par ailleurs, les promesses d'aide humanitaire sont restées lettre morte et la population afghane voit au contraire sa situation se dégrader encore plus du fait de la guerre et de l'occupation du pays par des armées sensées la « libérer ».

Marianne LAMIRAL

● 50 ans après l'explosion de la première bombe atomique française

Les essais nucléaires continuent à faire des victimes

Le 13 février 1960, la France faisait exploser sa première bombe atomique dans le grand Sud algérien, à une quarantaine de kilomètres de la ville de Reggane. Baptisée « Gerboise bleue », cette bombe était trois fois plus puissante que celle lancée sur Hiroshima. Cette explosion allait être suivie de trois autres tirs aériens, puis d'au moins treize tirs souterrains toujours en Algérie.

Entre 1960 et 1996, la France procéda ainsi à 210 essais nucléaires dans le Sahara algérien, puis en Polynésie.

À l'époque du premier tir, les dirigeants de l'État français et de son armée se félicitèrent de ce succès, qui faisait entrer la France de De Gaulle dans le club très fermé des pays possédant l'arme atomique, derrière les États-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne. Aujourd'hui encore, Hervé Morin, le ministre de la Défense, parle d'une « magnifique épopée ».

Pourtant, ces tirs étaient loin d'être « propres » comme le prétendaient les responsables de ce programme. Les populations vivant à proximité comme les civils et les militaires français qui furent exposés aux

radiations allaient en subir les conséquences. Le ministre de la Défense reconnaît qu'« environ 150 000 travailleurs civils et militaires sont théoriquement concernés, sans compter les populations qui vivaient au Sahara et en Polynésie à l'époque des essais ». Rien qu'en Algérie, la région touchée par les tirs s'étendait sur 150 km et comptait entre 16 000 et 20 000 habitants. Or l'État français s'est montré peu soucieux de leur sort, bien qu'un grand nombre d'entre eux aient été victimes de pathologies liées à l'exposition aux radiations. Et les effets néfastes de ces essais ne sont pas près de disparaître, d'autant qu'une grande quantité de déchets radioactifs ont été enfouis à quelques centimètres de profondeur sans que l'armée daigne fournir au gouvernement algérien l'emplacement de ces sites toujours classés « secret défense », et encore moins qu'elle propose de les décontaminer !

Le mépris des autorités françaises ne s'arrêtait pas aux populations locales. Ainsi un rapport confidentiel, rendu public par *Le Parisien* du 16 février, révèle que lors du tir réalisé le 25 avril 1961 l'armée française a volontairement

exposé des soldats du contingent pour tester les effets des radiations sur les unités de combat. Quelque trois cents soldats participèrent à ces manœuvres et certaines unités s'approchèrent à moins de 300 mètres du point d'impact une heure seulement après l'explosion ! Sans parler de tous ceux qui furent envoyés sans aucune protection relever les dosimètres posés sur des mannequins ou qui furent conviés par les gradés à assister à cette « magnifique démonstration de la puissance française » !

Après des décennies, les victimes ont obtenu l'an dernier la création d'un fonds d'indemnisation doté de dix millions d'euros. C'est la reconnaissance par l'État français, bien après les autres puissances nucléaires, des dommages causés et qu'il a longtemps niés. Mais même là, les autorités continuent à traîner les pieds. Ainsi, la France ne reconnaît que 18 maladies imputables aux radiations, alors que les États-Unis en reconnaissent 30. Quant aux victimes, combien sont déjà décédées ou le seront, avant que l'État français n'assume ses responsabilités ?

Roger MEYNIER

● Cisjordanie

Une petite victoire contre le mur de la honte



Jeudi 11 février, les habitants du village de Bil'in, en Cisjordanie, ont enfin obtenu que l'armée israélienne accepte de déplacer le mur les séparant des colonies juives voisines. Cela leur permettra de récupérer 60 hectares, soit environ un tiers des terres qui leur avaient été confisquées par le tracé initial du mur.

Comme pour des dizaines d'autres villages de Cisjordanie, tout a commencé dans les années 1980 avec l'implantation en toute illégalité d'une première colonie juive sur les terres du village. Puis, fin 2004, d'autres terres ont été confisquées pour permettre la construction du mur destiné à séparer ces colonies juives du village. Mais début 2005, des habitants de Bil'in ont constitué un comité de résistance, bientôt rejoints par des militants israéliens, puis relayés au niveau international. Ils ont mis deux

ans et demi à obtenir que la Cour suprême israélienne juge illégal le tracé du mur, puis encore deux ans et demi pour que l'armée israélienne accepte de reconstruire le mur.

C'est donc une petite victoire, même si elle n'enlève rien à l'ignominie du mur de la honte, ce mur haut de huit mètres et surmonté de barbelés, encerclant les territoires occupés palestiniens de Cisjordanie sous prétexte de protéger les Israéliens d'attaques terroristes. Mais cette victoire, les habitants de Bil'in la doivent avant tout à leur détermination. Ils n'ont pas flanché durant ces années alors que les raids militaires nocturnes israéliens et les arrestations se succédaient, et alors que l'armée israélienne intervenait parfois violemment lors de leurs manifestations, faisant au total des centaines de blessés et plusieurs morts.

Valérie FONTAINE

● Progression des ventes d'armes

La bonne santé des marchands de mort

Le 10 février, la Direction Générale de l'Armement (DGA), l'organisme étatique chargé de coordonner la production française en la matière, a rendu son bilan pour l'année 2009. Les industriels de l'armement ont vendu pour huit milliards d'euros de matériel militaire sur le marché international, soit 21 % de plus qu'en 2008. L'armée française, quant à elle, leur a commandé des équipements pour un montant approchant les vingt milliards d'euros, le double de l'année précédente. Les sous-marins vendus au Brésil et les frégates et avions de chasse Rafale achetés par la France ont représenté les plus gros contrats. La DGA prévoit dix milliards d'euros à l'exportation pour l'année en cours.

M. Collet-Billon, directeur général de l'armement, s'en félicite. C'est après tout son métier de canaliser l'argent public vers

les caisses des marchands de canons et de mettre à leur service toutes les ressources de l'État pour qu'ils puissent exporter leur sinistre production. Les capitalistes du secteur, en particulier Dassault qui en contrôle désormais une bonne partie via Thales, se frottent les mains.

Pourtant le simple fait de consacrer autant de richesses, de travail et de ressources techniques à fabriquer des armes, de dépenser pour les produire et les acheter des fonds publics qui manquent cruellement aux populations, suffirait à condamner l'organisation actuelle de la société. Mais en plus ces gens-là, depuis le ministre jusqu'au plumitif de service en passant par le haut fonctionnaire et évidemment le capitaliste lui-même, s'en vantent !

P. G.